

Séance Publique Législative
du 15 décembre 2022

LOI N° 1.543 DU 20 DÉCEMBRE 2022 PORTANT FIXATION DU BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

DOSSIER LÉGISLATIF - TRAVAUX PRÉPARATOIRES

SOMMAIRE

A - TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- I. RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL (p. 2)**
- II. RÉPONSE DU GOUVERNEMENT PRINCIER (p. 15)**
- III. INTERVENTION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL (p. 27)**

B - LOI N° 1.543 DU 20 DÉCEMBRE 2022 PORTANT FIXATION DU BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023 (p. 28)

**ANNEXE AU « JOURNAL DE MONACO » N° 8.631
DU 24 FÉVRIER 2023**

**I. RAPPORT DU CONSEIL
NATIONAL**

**RAPPORT
SUR LE PROJET DE LOI N° 1063
PORTANT FIXATION DU BUDGET
GÉNÉRAL PRIMITIF
DE L'EXERCICE 2023**

**(Rapporteur au nom de la Commission
des Finances et de l'Économie Nationale :
M. Balthazar SEYDOUX)**

Le projet de loi n° 1063 portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2023 a été reçu au Conseil National, le 30 septembre 2022 et déposé en Séance Publique le 6 octobre 2022, au cours de laquelle il a été renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Économie Nationale.

L'étude de ce projet de loi a donné lieu à la préparation, en Commission, de 60 questions, et à la demande de mise à jour de 27 tableaux de suivi, communiqués au Gouvernement le 20 octobre 2022. Les réponses du Gouvernement ont été reçues le 31 octobre 2022 et débattues lors d'une Commission Plénière d'Etude qui s'est tenue le 3 novembre 2022.

En liminaire, votre Rapporteur se doit de rappeler quelques éléments du contexte dans lequel le Budget Primitif 2023 a été examiné. Après les années 2020 et 2021, marquées par la crise induite par la pandémie de Covid-19, l'année 2022 a été celle de la reprise économique, malgré une instabilité géopolitique forte entraînant des difficultés d'approvisionnement sur de nombreuses matières premières et affectant particulièrement le coût de l'énergie.

En effet, le mouvement de reprise dès la fin 2021 et l'accroissement de la demande, avaient déjà généré des difficultés de transport et d'approvisionnement. Cette situation s'est dégradée depuis le 24 février 2022 avec le conflit en Ukraine, qui a, comme chacun le sait, un impact sur les fournitures d'énergies, gaz et pétrole, mais également sur les céréales. Tous ces événements accroissent la tendance inflationniste, qui avait néanmoins débuté bien avant la guerre en Ukraine.

Ces phénomènes, qui ont affecté substantiellement l'année 2022 et généré des niveaux d'inflation inconnus au XXI^{ème} siècle, se poursuivent et auront sans doute encore un impact sur la situation économique en 2023.

Malgré ce contexte, la situation économique globale de la Principauté reste favorable. Depuis 2018, le volume du Budget a augmenté de près de 65%, et, mise à part l'année 2020, celle où le Covid a frappé, notre budget a systématiquement été en excédent durant les 5 dernières années. Ce simple fait est, en soit, une réussite, puisque, dans le même temps, la Principauté a poursuivi ses très importants investissements structurels, au premier titre desquels, ceux pour le logement de nos compatriotes.

Ajoutons que la dernière publication de notre PIB par l'IMSEE, pour l'année 2021, affiche des taux de croissance très élevés, +21,6% par rapport à 2020, mais surtout +5,8% par rapport à 2019, dernière année avant la crise Covid. Sur dix ans, notre économie enregistre une croissance moyenne de 4,4% par an.

Ce constat, qui démontre la solidité de notre économie, est aussi l'expression d'une relation efficace de partenaires institutionnels entre notre Assemblée et le Gouvernement. Durant la période de la crise Covid, la mise en place du Comité Mixte de suivi du Covid-19, ainsi que de la C.A.R.E., ont démontré que, dans une relation où chacun respecte le rôle et les prérogatives de l'autre, les meilleures solutions émergent et répondent au mieux aux préoccupations légitimes des Monégasques, des résidents et des entreprises de Monaco.

Pourtant, ce constat globalement positif n'est pas exempt de sujets qui font encore l'objet de désaccords, ou plus simplement, de différences d'approches entre nos deux Institutions.

En premier lieu, concernant le logement, les élus peuvent se satisfaire de la disparition provisoire de la pénurie d'ici à la fin de l'année 2023. Néanmoins, l'avenir du logement des Monégasques n'est pas garanti et continue d'alimenter les débats entre le Conseil National et le Gouvernement.

En deuxième lieu, votre rapporteur citera la mobilité, qui est redevenue une des premières causes de la dégradation de la qualité de vie en Principauté. En effet, notre économie a rebondi rapidement après la levée des dernières restrictions dues à la pandémie de Covid-19, mais la reprise s'accompagne d'une congestion du trafic routier dans notre pays et aux abords, faisant de la mobilité une contrainte majeure pour la qualité de vie dans notre pays.

En troisième lieu, concernant le pouvoir d'achat, l'Etat a mis en œuvre une série de mesures pour limiter l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat

des salariés de la Principauté en 2022, qu'il s'agisse du privé ou du public. Néanmoins, les perspectives d'augmentations de prix sur l'ensemble des biens et services continuent de faire de cette question un sujet central de nos débats.

De manière générale, et au bilan de ces dernières années durant lesquelles de nombreux défis se sont posés à notre pays, force est de constater que notre modèle économique et social est suffisamment solide pour y répondre et être porteur de perspectives pour nos compatriotes, nos résidents et nos entreprises. Rappelons que ce modèle est construit sur une grande attractivité de notre territoire, mais également un régime protecteur, en particulier des Monégasques, par la priorité nationale, l'accès réservé à certaines professions ou encore le régime d'autorisation pour l'installation d'activités économiques. C'est tout l'enjeu de ce Budget Primitif 2023 qui doit continuer à protéger, tout en poursuivant le développement de la Principauté.



Notre Rapporteur en vient maintenant aux prévisions chiffrées de ce Budget Primitif 2023. Au préalable, la Commission rappelle que le Budget Rectificatif de l'exercice 2022 a été voté, le 18 octobre dernier, avec un excédent prévisionnel de 8,8 M€, alors qu'il avait été estimé à près de 2,9 M€ au moment de l'examen du Budget Primitif 2022. Ce constat rappelle que le Budget Primitif est une évaluation amenée à évoluer au cours de l'exercice. De plus, notre Assemblée évoque à chaque exercice la nature prudente de cette évaluation, sous-estimant souvent les recettes et surévaluant systématiquement les dépenses.

La Commission doit également mentionner que l'exercice 2023 sera le premier durant lequel sera mise en œuvre la réforme de la comptabilité publique, qui a été initiée il y a près de 5 ans. Cette réforme, qui vise à moderniser et rationaliser la pratique comptable de l'Etat, n'impacte pas la structure traditionnelle du Budget tel qu'il est habituellement présenté à notre Assemblée, mais va substantiellement modifier la gestion des crédits par les services administratifs. De plus, cette réforme va permettre une meilleure évaluation des politiques publiques. En effet, un découpage de l'action de l'Etat en 25 politiques publiques a été établi, et ont été réunies, au sein de chacune d'entre elles, les dépenses correspondantes. Cette méthode devrait permettre, à terme, un meilleur pilotage financier de l'action de l'Etat et une évaluation plus fine du poids de chaque politique publique dans notre Budget. L'exercice 2023 étant sa première année

de mise en œuvre, cette réforme devra faire l'objet d'une évaluation à l'issue de ce premier exercice, afin de pouvoir l'affiner ou l'ajuster. Le Conseil National restera attentif à ce que cette réforme réponde pleinement aux objectifs poursuivis.

Notre Rapporteur rappelle également que l'examen du Budget Primitif s'accompagne de celui du Programme Triennal d'Equipement Public et du Programme Gouvernemental d'Action. Ce dernier, pour l'exercice 2023, comprend 48 Objectifs Stratégiques Prioritaires, répartis en 7 axes.

Au chapitre des recettes, le Budget Primitif s'établit, pour 2023, à 2 030 346 000 euros, soit une légère diminution de -1,42% par rapport au Budget Rectificatif 2022. Sur les grands ensembles, on notera une diminution de -19,12% des « Produits et Revenus du Domaine de l'Etat », par rapport au Budget Rectificatif 2022, avec notamment -1,13% pour les « Monopoles » et +32,9% pour les revenus du « Domaine Financier ».

Notre Rapporteur, comme il l'avait fait à l'occasion de l'exercice 2022, se doit de préciser que les recettes du « Domaine Immobilier » font l'objet d'une inscription de près de 84 M€ en recettes, matérialisant l'échange de droits à bâtir avec le promoteur, dans le cadre de l'opération Testimonio II. Cette somme, également inscrite en dépenses, est simplement la traduction comptable de ce contrat. Il faut également évoquer le quatrième et dernier versement, pour un montant de 100 M€, de la soulte de l'extension en mer au titre des « Produits de cession ».

Dans le domaine des Contributions, notre Rapporteur observe leur sensible augmentation de +7,31% par rapport au Budget Rectificatif 2022, venant ainsi s'établir à près de 1,5 milliards d'euros. Pour sa part, la TVA constitue toujours la première source de recettes pour l'Etat, représentant 53,95% de celles-ci, dont 90,39% de TVA interne. Dans le détail, le *Commerce*, la *Construction* et les *Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien*, restent les trois premiers contributeurs et représentent, au premier semestre 2022, près de 61% du total du chiffre d'affaires de la Principauté.

Notre Rapporteur doit mentionner l'inscription extrêmement stable des droits de mutation, à 133 M€, à l'identique des Budgets Primitif et Rectificatif 2022. A cet égard, les élus se félicitent du dépôt, le 10 octobre 2022, du Projet de loi n° 1064 relative à l'encadrement de l'activité de marchand de biens, qui est la transformation de la Proposition de loi n° 252

à l'initiative de notre Assemblée, et qui pourra être étudié dès que le calendrier législatif le rendra possible. Le vote futur de cette loi permettra, notamment, de substantiellement augmenter les recettes de l'Etat au titre des droits de mutation.

Concernant le « Domaine Financier », la Commission prend note d'une hausse de +17,4 M€ par rapport au Budget Rectificatif 2022, en raison principalement de l'augmentation des dividendes versés par Monaco Telecom. Les élus se félicitent de cette prévision, qui confirme la bonne santé de l'entreprise et la pertinence de maintenir un important investissement de l'Etat dans le domaine du numérique.

Paradoxalement, la redevance de Monaco Telecom est en baisse de -3,3% par rapport au Budget Rectificatif 2022, afin de tenir compte du solde de l'année 2020. Cette baisse mise à part, les « Monopoles Concédés » affichent des inscriptions à la hausse, pour une augmentation globale de +1%.

L'évaluation des recettes proposée par le Gouvernement dans ce Budget Primitif 2023, confirme la poursuite du mouvement de reprise de l'économie monégasque, qui fait figure d'exception dans le contexte macro-économique et plus particulièrement au regard de la situation dans les pays voisins. Selon l'IMSEE, le chiffre d'affaires au premier semestre 2022, hors *Activités financières et d'assurances*, atteint un niveau inédit. Il progresse de +20,8% par rapport à son niveau de l'année précédente à la même période, soit +1,5 milliards d'euros. Tous les Grands Secteurs d'Activité affichent une croissance par rapport à 2021.

La poursuite du mouvement de reprise débuté dès la fin de l'année 2021, et très largement confirmé durant l'année 2022, permet à l'Etat Monégasque de poursuivre sa politique d'investissements structurants pour la Principauté.

Votre Rapporteur en vient maintenant aux dépenses prévisionnelles de ce Budget. Pour l'exercice 2023, les dépenses sont estimées à 2 021 273 800 €, en légère baisse de -1,4% par rapport au Budget Rectificatif 2022, soit -29,6 M€. Cette somme se décompose en 724 932 900 € pour les dépenses de Fonctionnement, soit près de 35,9% du total, 470 166 000 € pour les Interventions Publiques, soit 23,3%, et 826 174 900 € pour l'Equipement et l'Investissement, soit près de 40,8% du total des dépenses.

Les dépenses d'Equipement et d'Investissement représentent la part la plus importante de nos dépenses publiques, au sein desquelles, les investissements

consacrés au logement des Monégasques totalisent près de 236 M€, soit environ 28% des dépenses de la Section 7.

Les élus rappellent que le Plan National pour le Logement a été élevé au rang de « priorité absolue » et de « cause nationale ». Dans ses grands ensembles, ce plan prévoyait initialement la construction de plus de 1 800 logements neufs sur 15 ans, avec une livraison d'un peu plus de 100 logements par an en moyenne, répondant ainsi à l'évolution constatée de la demande légitime de logements domaniaux. Votre Rapporteur se doit d'ajouter qu'en plus de la régularité des livraisons, qui est absolument fondamentale, il est nécessaire de disposer de logements dont la typologie – en d'autres termes le nombre de pièces – corresponde à la réalité de la demande.

Au bilan de la mandature qui s'achève, ce sont près de 600 logements neufs qui seront livrés d'ici à la fin 2023, mettant ainsi un terme provisoire à la pénurie. Ce résultat est à la fois une expression de la volonté des élus de tenir leurs engagements auprès des Monégasques, mais également d'un travail permanent avec le Gouvernement, afin que les projets voient le jour et deviennent une réalité concrète pour que l'ensemble des foyers dont la situation le justifie puissent être bien logés dans leur pays.

Malheureusement, ce bilan positif risque de n'être que temporaire. Depuis nos débats dans le cadre des Budgets Primitif et Rectificatif 2022, nous alertons le Gouvernement sur un déficit de livraisons programmées en 2024, 2025 et 2026. Devant cette perspective, le Conseil National a demandé de nouvelles propositions afin de compenser les projets abandonnés, comme l'immeuble EVOS qui ne verra jamais le jour, le projet « Grande Bretagne », ou encore ceux dont la réalisation n'est pas encore possible pour des raisons de maîtrise du foncier, comme l'opération « Les Lierres/Nathalie », à ce jour, dont on parle depuis de trop nombreuses années. Votre Rapporteur doit également mentionner dans cette liste le projet du « Bel Air », dont la livraison est désormais annoncée fin 2026/début 2027, alors que cette opération était initialement prévue pour 2023. Cet immeuble, qui permettra de loger un grand nombre de nos compatriotes, est un chantier complexe de par sa situation géographique, proche de l'hôpital, mais également particulièrement coûteux, puisque l'Etat paie plus de 6 M€ par an pour prendre en charge le logement des anciens locataires durant toute la durée des travaux, soit encore au moins pour trois exercices budgétaires. Cette décision prématurée de relogement, qui aurait fait économiser au moins 12 M€ à l'Etat, et

dont les anciens résidents de l'immeuble se seraient sans doute passés, est un exemple de ce que le Conseil National considère comme une mauvaise gestion de nos finances publiques.

Cette absence de livraisons sur les années 2024 à 2026 n'est plus acceptable pour les représentants des Monégasques. A l'occasion de l'examen du Budget Rectificatif 2022, en réponse au Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le Gouvernement a indiqué que « *Le Logement des Monégasques restera au cœur de nos priorités avec des livraisons majeures dans les années à venir et la présentation par le Gouvernement d'au moins une nouvelle opération livrable avant 2026 dans le cadre des discussions budgétaires pour 2023* ». Nous y sommes, et, au moment de la rédaction du présent Rapport, les élus sont toujours en attente de la présentation promise il y a deux mois. Ils demandent dès lors au Gouvernement des annonces concrètes assorties de calendriers précis, lors de l'examen, en Séance Publique, de ce Budget Primitif 2023.

Toujours concernant le logement, il convient d'évoquer la situation de l'immeuble Testimonio II bis, Tour Réséda, pour laquelle les élus ont appris, par un courrier en date du 26 octobre 2022, que des problèmes d'approvisionnement conduisaient ce bâtiment à être retardé, et livrable au troisième trimestre 2023, au lieu du second trimestre. Cette information a interpellé les élus. En effet, il ressort des échanges avec le Gouvernement, en séance privée, que sur l'ensemble des chantiers domaniaux en cours, seul celui de Testimonio II souffre de problèmes d'approvisionnement. En tout état de cause, les élus demandent au Gouvernement de tout faire pour réduire au maximum les délais supplémentaires, afin que la livraison de cet ensemble domaniaux puisse se faire le plus rapidement possible après l'attribution des appartements à l'occasion de la commission d'attribution des logements domaniaux qui se tiendra en janvier prochain.

Dans le même temps, le Gouvernement a pris la décision de lancer la surélévation de cet immeuble, pour un gain de 5 étages, soit environ 30 appartements. Cette décision correspond à une demande exprimée par le Conseil National, par la voix de sa Présidente, de profiter d'une opportunité dans la phase actuelle de construction de l'immeuble, permettant une telle surélévation.

Le Conseil National, s'inscrivant dans une vision durable du logement des Monégasques, a pris ses responsabilités, et soutient cette surélévation sous

réserve. Pour autant, le Conseil National a demandé au Gouvernement que cette surélévation ne modifie pas les attributions de la Commission prévue en janvier prochain.

Les élus ont notamment demandé au Gouvernement qu'un récolement partiel puisse être effectué, et donc de livrer la plus grande partie des appartements initialement prévus dès que ceux-ci seront achevés, sans attendre la fin des travaux de la surélévation. Les appartements supplémentaires pourront faire l'objet d'une commission d'attribution ultérieure.

Le Gouvernement a, par ailleurs, indiqué au Conseil National son intention de financer cette surélévation, pour un montant de 63,5 M€, par un dépassement de crédits d'engagement et de paiement au budget 2022. Comme les élus l'ont indiqué au Gouvernement lors des séances privées et en cohérence avec la Résolution n° 34 sur le résultat budgétaire final pour l'exercice 2021, cette méthode contrevient aux prérogatives budgétaires du Conseil National et ne peut donc pas être mise en œuvre, puisqu'elle implique des dépenses qui ne sont pas formellement sanctionnées par un vote de notre Assemblée.

Il conviendra donc de financer cette surélévation par le Budget de l'exercice 2023, l'éventuel « dépassement de crédits » pouvant faire l'objet d'une inscription rectifiée qui sera soumise au vote des élus à l'occasion de l'examen du Budget Rectificatif 2023. Dans cette hypothèse, cette somme serait validée formellement, comme le prévoit notre Constitution, par le vote des élus.

De plus, notre Assemblée reste perplexe sur le montant nécessaire au financement de cette surélévation, qui est le double de celui qui a permis la surélévation du bâtiment Testimonio II bis, Tour Elsa, pour le même nombre d'étages, il y a à peine deux ans.

De manière générale, les élus restent vigilants et demandent au Gouvernement de poursuivre les efforts pour trouver des opportunités de construire des logements domaniaux, afin de maintenir le rythme sur lequel l'Etat s'est engagé en 2019. C'est une question centrale qui doit mobiliser toutes les ressources disponibles, financières et foncières, ainsi que toutes les méthodes. Par ailleurs, les élus réitèrent leur demande au Gouvernement d'augmenter le nombre de préemptions de l'Etat, afin d'accroître le foncier disponible, en réalisant, par exemple, des remembrements.

A cet égard, les élus ont exprimé, en séance privée, leur étonnement quant à l'inscription de 5 M€ sur l'article OPE-709991 « Acquisitions ». Ce montant, qui est cinq fois inférieur aux inscriptions des dernières années et 15 à 20 fois inférieur à la réalité des acquisitions annuelles de l'Etat, n'exprime pas la réalité de la politique économique et financière de la Principauté en la matière. Le Conseil National a invariablement rappelé au Gouvernement que le Fonds de Réserve Constitutionnel, qui finance encore l'essentiel des acquisitions immobilières de l'Etat, n'est pas un « Budget bis ». Tout investissement, en particulier quand il est aussi substantiel que l'investissement foncier, doit faire l'objet d'un vote formel de notre Assemblée. Les élus demandent donc au Gouvernement, dès le prochain Budget Rectificatif, d'ajuster cette inscription, afin qu'elle soit en accord avec la réalité des acquisitions faites par l'Etat, qui s'élèvent, en moyenne, à un montant compris entre 75 M€ et 100 M€ par an.

En complément de la politique d'acquisition immobilière de l'Etat, le Conseil National défend le principe de la création d'une foncière d'Etat, qui permettrait de valoriser son patrimoine foncier et d'en améliorer la gestion. Il s'agit de rentabiliser pour son compte les ressources du pays en permettant à l'Etat de jouer également le rôle de promoteur. Au regard de la valeur du mètre carré à Monaco, il est indispensable que l'Etat retire davantage de bénéfices de notre ressource la plus rare. Les élus demandent au Gouvernement de leur faire part de sa position sur ce sujet.

Enfin, et toujours dans le domaine du logement, votre Rapporteur a relevé l'inscription de 1,6 M€ au titre du projet « La Luciole ». A cet égard, les élus sollicitent des détails quant aux projets du Gouvernement sur la politique de logement en faveur des Enfants du Pays à moyen terme.

Comme votre Rapporteur a pu le mentionner précédemment, l'équipement et l'investissement représentent plus de 40% de nos dépenses publiques, soit le premier poste de ce budget. Au-delà du logement qui vient d'être évoqué, l'Etat monégasque est engagé sur plusieurs chantiers structurants, qui ont vocation à bâtir, littéralement, le Monaco de demain. A cet égard, il faut sans doute rappeler que, par dérogation légale au principe d'annualité budgétaire, ces investissements font l'objet d'une programmation pluriannuelle, qui est retracée dans le Programme Triennal d'Equipement Public, joint au budget et voté avec celui-ci. Cette programmation permet d'évaluer les investissements sur plusieurs années et donne également une idée plus précise de la réalité du coût de nos grands projets.

Pour la période 2023-2024-2025, les dépenses pluriannuelles de l'Etat inscrites au Programme Triennal d'Equipement Public totalisent 9,4 milliards d'euros, dont près de 45% ont déjà été payés sur les crédits des exercices précédents.

Au titre des projets les plus importants financés sur plusieurs années, votre Rapporteur se doit de rappeler :

- l'Ilot Pasteur, qui devrait s'achever en 2024 et qui accueillera le nouveau Collège, la Médiathèque, la nouvelle salle Léo Ferré et divers équipements. Il faut également rappeler que la livraison de cette infrastructure est indispensable au démarrage des travaux du nouveau Centre Commercial de Fontvieille. L'inscription totale pour cet équipement s'élève à 564,6 M€ ;
- la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille, très attendue par nos résidents et commerçants, pour 401,5 M€ ;
- l'Ilot Charles III pour 755 M€, qui accueillera une station destinée à une éventuelle liaison avec le site de La Brasca, mais également le futur Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) projet ambitieux dont la faisabilité technologique est désormais confirmée et qui constitue, à lui seul, un investissement complémentaire de 592,5 M€ ;
- la rénovation de l'Héliport, équipement essentiel à notre attractivité, pour 71,8 M€ ;
- la surélévation de la Sûreté Publique, incluant le bâtiment provisoire devant le Stade Louis II, pour 83,2 M€ ;
- l'opération EVOS, constituée essentiellement d'un parking-relais à l'entrée ouest de Monaco, qui devrait être achevée durant le second semestre 2023, pour 243,7 M€ ;
- l'extension du Grimaldi Forum, autre équipement indispensable, pour le tourisme d'affaires et la culture, pour 128,3 M€ ;
- l'Aménagement du Larvotto, pour 131,4 M€ ;
- les travaux du Stade Louis II, pour lesquels les élus ont alerté le Gouvernement sur l'urgence de sa restructuration, pour 370,8 M€ ;
- le Nouveau CHPG, qui représente un investissement stratégique de la Principauté, désormais évalué à 1 milliard 113 M€. Cet équipement est à associer avec les autres dépenses de l'Etat en matière d'infrastructures de santé, parmi lesquelles le maintien à niveau de l'actuel CHPG, pour 155,5 M€ ou encore le Cap Fleuri pour 195,3 M€ ;

- enfin, il faut mentionner l'effort important porté par l'Etat sur la transition numérique, dont l'investissement pluriannuel est désormais de 573,35 M€.

Nos deux Institutions s'accordent sur la nécessité de ces investissements structurants. La Principauté a besoin de nouvelles surfaces pour son développement économique et d'équipements modernes qui participent à la qualité de vie de nos résidents et à notre attractivité.

Avant d'aborder les points spécifiques à chacun de ces projets, votre Rapporteur doit rappeler l'attention particulière que porte notre Assemblée au respect du coût et des délais des chantiers. Selon les élus, cette maîtrise des dépenses et du calendrier peut encore être améliorée et, comme ils l'expriment depuis de nombreuses années, ils sont prêts à voter les crédits nécessaires au renforcement des moyens de l'Etat à cette fin. Cet investissement en moyens humains permettrait un meilleur pilotage des dépenses publiques et du calendrier, et serait donc rentable pour l'Etat.

Concernant le projet Ilot Pasteur, dont la livraison devrait intervenir au cours de l'année 2024, il faut rappeler que cet équipement est crucial pour démarrer les travaux du futur Centre Commercial de Fontvieille et pour le futur programme Annonciade II, en raison du transfert du Collège Charles III à la rentrée 2024.

Pour ce qui est du futur Centre Commercial, les élus rappellent qu'ils ont obtenu que cette restructuration constitue, en soi, un nouveau cœur de quartier et participe, grâce à une offre commerciale étendue, à l'attractivité de la Principauté. C'est notamment la raison pour laquelle notre Assemblée a défendu la création d'un cinéma de dernière génération intégré à ce nouveau complexe commercial. Enfin, les élus invitent le Gouvernement à maintenir une relation étroite avec les commerçants de l'actuel Centre Commercial, afin que ces derniers puissent avoir la meilleure visibilité possible quant au calendrier et à l'impact des travaux sur leur activité et leur potentiel économique dans le futur ensemble.

Au sujet de l'Ilot Charles III et du futur Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets, les élus se félicitent de la mise en chantier d'un projet qui va, enfin, permettre de fermer notre actuelle usine d'incinération, dont la durée d'activité est prolongée jusqu'en 2030. Le respect de ce calendrier est une demande forte de notre Assemblée. Le futur projet, dont les contours ont été présentés au Conseil National il y a près d'un an, sera à la fois innovant et durable.

Il sera innovant par la combinaison de technologies qui seront mises en œuvre, et par la philosophie générale consistant à considérer le déchet comme une ressource. Il sera durable par les niveaux d'émissions de l'ensemble de l'activité de traitement des déchets, qui seront inférieurs à 20% des normes Européennes. Concernant ce projet, les élus restent néanmoins extrêmement vigilants sur le respect des délais de mise en service. En effet, l'activité de l'actuelle usine d'incinération doit arriver à son terme en 2030. Il est donc essentiel que le futur Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets soit en activité à cette date.

S'agissant de l'aménagement du Larvotto, et malgré d'excellents résultats économiques, la Commission déplore l'augmentation substantielle du coût de ce chantier. En effet, initialement inscrit pour un budget de 92 M€ en 2020, son coût est désormais de 131 M€, soit une augmentation de +43% en deux ans. Pour ce qui est de l'extension du Grimaldi Forum, qui est dans le prolongement du Larvotto, les élus se sont interrogés sur l'opportunité d'une construction entièrement minérale, alors que la Principauté poursuit des objectifs de végétalisation de ses espaces publics. Il semble essentiel, en particulier dans un environnement urbain aussi dense que Monaco, de végétaliser le plus d'espaces possibles. Cet objectif est à la fois un enjeu de qualité de vie et de développement durable.

La question de l'augmentation des coûts se pose également concernant la surélévation du bâtiment de la Sûreté Publique. En effet, depuis 2017, l'inscription du coût de ce chantier a augmenté de 226%, passant de 27 M€ en 2017 à 83 M€ en 2023. Les élus avaient pourtant alerté le Gouvernement sur l'impossibilité de tenir le plan prévu, c'est-à-dire le maintien d'une partie de son activité pendant le chantier. Face à l'évidence, il a fallu décider, hors période budgétaire et sans vote de notre Assemblée, d'investir près de 15 M€ pour construire un bâtiment provisoire à Fontvieille. Même si le bâtiment représente une véritable réussite technique, cette pratique budgétaire n'est pas acceptable pour le Conseil National et ne constitue pas une façon efficace de gérer nos finances publiques.

Concernant nos établissements de santé, ils constituent des équipements essentiels à notre population, mais également un pilier de l'attractivité de notre pays. Ces deux aspects font l'objet d'un consensus entre le Conseil National et le Gouvernement. En revanche, l'augmentation régulière du coût de la construction du Nouveau CHPG est une source d'inquiétude pour notre Assemblée. En effet, ce chantier initialement évalué à près de 600 M€, qui est déjà un montant très

important pour l'Etat, est aujourd'hui inscrit pour un montant de plus d'un milliard d'euros au Programme Triennal d'Équipement Public. Cette augmentation de plus de 80%, sur des montants aussi importants, a un impact très substantiel pour nos finances publiques. Au regard de la complexité de ce chantier, les élus s'interrogent sur le respect de la date de livraison de la phase 1 en 2025, telle qu'elle est prévue.

Toujours au sujet des équipements sociaux et de santé, le Conseil National soutient pleinement la reconstruction du Cap Fleuri dont un des deux bâtiments, « Cap Fleuri II », vient d'être livré. Le sujet de la dépendance et des troisième et quatrième âges est une préoccupation commune à nos deux Institutions. A cet égard, les élus restent en attente d'une proposition concrète pour la construction d'un nouvel EHPAD à Monaco, projet qui aurait dû se réaliser sur l'emprise dite « Grande Bretagne » et qui a été récemment annulé. Pour rappel, la dernière étude sur les besoins de la Principauté en termes de chambres d'EHPAD indiquait la nécessité de disposer de 120 lits supplémentaires à l'échéance de 2025. Le Gouvernement a pu annoncer des solutions alternatives afin de retarder ce manque de lits à court terme, notamment avec des aménagements dans les établissements existants, mais les élus réitèrent leur souhait de lancer au plus vite la construction d'une nouvelle structure sur notre territoire.

Enfin, la Commission se félicite de la livraison prochaine du parking-relais EVOS. Cet équipement, associé aux travaux de la bretelle de Beausoleil et à l'indispensable trémie de Cap d'Ail, au carrefour du Bautugan, sera de nature à améliorer l'accès à Monaco, en particulier pour les salariés pendulaires. Pour autant, selon les élus, ces équipements, même associés à des tarifications incitatives et à des progrès dans nos transports publics actuels, ne suffiront pas à eux seuls à améliorer substantiellement la mobilité à l'intérieur du territoire de la Principauté.

Comme les élus ont eu l'occasion de l'exprimer avec force à l'occasion des débats dans le cadre de l'examen du Budget Rectificatif 2022, la question de la mobilité intramuros à Monaco est un sujet majeur. En effet, après les années 2020 et 2021 durant lesquelles les restrictions imposées par la pandémie de Covid-19 ont limité, de fait, le trafic en Principauté, notre pays est de nouveau soumis à une circulation extrêmement dense. Aux heures de pointe, le temps de trajet pour se rendre d'un point à un autre de Monaco est excessif, en particulier dans un pays de 2,02 km².

Pourtant, il existe déjà un grand nombre d'initiatives mises en œuvre pour améliorer la mobilité dans notre pays. Qu'il s'agisse des bus, des vélos de Monabike, de l'autopartage avec Mobeo, des liaisons mécanisées, de l'assistance apportée par des applications comme Citymapper, Klaxit ou Monapass, toutes ces solutions de transport fonctionnent, mais, d'évidence, ne sont pas suffisantes.

L'expérimentation de la gratuité des bus, en cours, est déjà un progrès. L'augmentation constatée de la fréquentation des bus, en partie due à la simplicité d'usage qu'implique cette gratuité, est déjà une réussite en soi. Cette solution seule n'est pas suffisante, et les habitudes prennent du temps à évoluer. Pour les élus, ce test doit être prolongé au moins jusqu'au mois de mars 2023 et la communication sur celui-ci doit se poursuivre. La gratuité des transports ne pourra avoir d'effets réels qu'après plusieurs années de mise en œuvre, et surtout dans une approche multimodale de la mobilité en Principauté. En effet, une telle approche implique que le choix d'un mode de transport devient, essentiellement, un choix d'opportunité en fonction des trajets à parcourir, des raisons du déplacement, et des modes de transport disponibles à un instant donné et à un point de départ et d'arrivée donnés.

Pour cette raison, notre pays a besoin d'au moins une nouvelle solution de transport public structurante. Les projets existent déjà, dont certains sont présentés depuis de bien trop nombreuses années à notre Assemblée. Qu'il s'agisse du Transport en Commun en Site Propre (TCSP), du Télécabine ou du Métro, toutes ces solutions présentent des avantages et des inconvénients. D'évidence, la meilleure solution consisterait à disposer d'un transport souterrain, idéalement en partenariat avec le pays voisin, incluant des stations multiples en Principauté, permettant de desservir l'ensemble de nos quartiers.

Si le Conseil National reste ouvert à toutes les solutions, il demande à ce que le Gouvernement passe des études aux décisions. Force est de constater qu'il est difficile d'obtenir, à ce sujet, une réponse claire du Gouvernement, même négative. Notre pays est donc, sur ce sujet, dans un entre-deux, avec des options mais toujours pas de décision. Cette paralysie du choix concernant une solution de mobilité fait payer le prix fort, au quotidien, à nos compatriotes et résidents. Cette absence de décision conduit inexorablement à une dégradation de la mobilité.

Les élus l'ont largement exprimé en octobre dernier, lors du vote du Budget Rectificatif 2022, et l'expriment à nouveau aujourd'hui : l'heure est désormais au

choix. Ils attendent donc des réponses claires du Gouvernement sur ces trois projets et notamment sur celui du métro.

L'urgence est claire, car, même en prenant une décision aujourd'hui, il faudrait probablement attendre la prochaine décennie pour qu'un tel projet soit effectivement mis en service.

Evidemment, la question de la mobilité n'est pas exclusivement interne, puisque la particularité de notre tissu salarial est qu'il est essentiellement composé de personnes ne résidant pas sur notre sol. En 2021, Monaco totalise 58 087 salariés, dont seulement 8 219 sont résidents de la Principauté. Même en ajoutant les 13 490 personnes résidant dans les communes limitrophes, cela fait seulement 37% de notre salariat qui vit à proximité de son lieu de travail.

Ce constat implique que notre activité économique est extrêmement dépendante de la facilité d'accès à Monaco.

Sur cette question, il convient d'examiner les options qui s'offrent à nos salariés non limitrophes.

D'une part, le train. Près de 92 trains par jour, pouvant chacun transporter de 700 à 2 000 personnes, selon les configurations, pour un trafic total, en 2019, de 7,5 millions de voyages sur l'année, réduit à 5 millions en 2021, conséquemment à la crise Covid qui a rendu ce type de transport moins attractif, et a induit un développement substantiel de l'usage du télétravail. Bien entendu, il faut tenir compte du fait que ces trains transportent également des touristes, dont notre pays a tout autant besoin.

L'autre option, qui est celle qui doit mobiliser notre attention, est la voiture. Là encore, il faut tenir compte du fait que, sur la route, se croisent indifféremment, des pendulaires, des touristes, des véhicules de livraison, des gros véhicules utilitaires et des transports collectifs. Cet ensemble totalisait, en 2019, plus de 104 000 entrées et sorties de la Principauté par jour. Nous ne disposons pas encore des chiffres de 2022, mais d'après les éléments transmis par le Gouvernement dans divers échanges en séances privées, ils sont proches de 2019.

Ce nombre est trop important, et ce constat est partagé par nos deux Institutions. En effet, l'Etat a exprimé un objectif de réduction de 20% du trafic d'ici à 2030, tout en absorbant l'accroissement du nombre de véhicules individuels induit par l'augmentation de notre population résidente et des salariés pendulaires. A cet égard, il est crucial que des solutions réelles

soient disponibles, afin que Monaco puisse continuer à se développer, et à être attractif pour l'ensemble des entreprises installées sur notre sol.

Afin de répondre à cet enjeu, trois axes sont possibles, et, selon les élus, les trois doivent être développés.

D'une part, la construction de parkings-relais associée à une offre de transport interne, simple, rapide et à haute fréquence. Cet objectif de transfert modal ne sera réellement possible qu'avec une ou plusieurs infrastructures de transport public telle qu'évoquée précédemment dans le présent rapport, en particulier le métro. De plus, la construction de tels parkings est une politique de long terme. En effet, si le parking d'Entrée de Ville Ouest Supérieur – EVOS, est pratiquement achevé, la situation à l'est de Monaco est beaucoup moins favorable. En effet la perspective d'un parking-relais aux échangeurs de Saint-Roman par exemple, n'est envisagée pour un démarrage de travaux qu'en 2026, au mieux, ce qui implique une mise en service à l'horizon de la prochaine décennie dans le meilleur des cas. Pour mémoire, l'hypothèse de la construction de ce parking est évoquée entre nos deux Institutions depuis plus de quinze ans.

D'autre part, l'Etat doit envisager des transports alternatifs au train et à la voiture hors de nos frontières. C'est, par exemple, la mise en œuvre d'une liaison rapide entre le site de l'Ilot Charles III et le site de La Brasca, voire l'extension d'un éventuel métro, ou encore la mise en service d'une navette maritime que les élus appellent de leurs vœux depuis cinq ans.

Enfin, la construction de logements dans les communes limitrophes, que l'Etat pourrait louer à des tarifs préférentiels aux salariés de Monaco est aussi une solution à poursuivre et l'Etat doit évaluer toutes les opportunités en la matière. Les élus sont conscients des difficultés inhérentes à ce type de construction, notamment au regard des obligations faites aux communes françaises en termes de logement. Néanmoins, ils sont convaincus qu'un dialogue constructif avec les autorités du pays voisin peut aboutir à une solution qui répond aux contraintes et aux besoins de chacun.

Pour le Conseil National, toutes ces questions doivent être abordées comme un tout. Envisager le logement, le développement économique et commercial de la Principauté ou la mobilité, tout en préservant la qualité de vie de nos résidents, doit faire l'objet d'une approche stratégique, transversale, dans laquelle tous les acteurs de l'Etat doivent travailler de

concert dans un objectif commun de développement urbain rationnel, efficace, et durable.



Votre Rapporteur doit désormais évoquer un autre sujet qui préoccupe, voire inquiète, nos compatriotes, et qui est celui du pouvoir d'achat. L'année 2022 a été celle du retour de l'inflation avec des conséquences dans le quotidien de tous.

Cette question, le Conseil National l'a prise à bras le corps en défendant le maintien du pouvoir d'achat des agents du service public et hospitalier, en défendant la faculté pour les entreprises privées d'offrir à leurs salariés une prime sans cotisations sociales et en défendant la mise en place d'un bouclier énergétique pour limiter l'augmentation du prix de l'énergie.

Cette intervention de l'Etat a permis, durant l'année 2022, de limiter les effets de l'inflation sur les ménages. L'examen du Budget Primitif 2023 doit nous permettre d'anticiper la situation économique de l'année prochaine et d'envisager la réponse apportée par l'Etat.

Il convient d'exposer les informations, factuelles, dont nous disposons déjà. En effet, en réponse à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale dans le cadre de l'examen de ce Budget, le Gouvernement a déjà apporté quelques réponses.

Les loyers domaniaux vont augmenter de 5%, les taux des emprunts CHC de 2%, l'électricité de 15%, ce qui impactera nécessairement le poids des charges locatives. L'ensemble de ces postes de dépenses sont des dépenses contraintes, face auxquelles les personnes impactées n'ont pas d'alternatives. Il faut également mentionner le fait que, même si l'augmentation de l'inflation ralentissait en 2023, voire revenait aux niveaux d'avant 2022, c'est-à-dire autour de 2,5% par an, les prix ne baisseraient pas pour autant, ils augmenteraient simplement moins vite. En plus de ces éléments qui sont déjà connus, la situation de l'ensemble des autres postes de dépenses reste à déterminer. Ils seront la conséquence de la situation économique globale, du prix des matières premières et des niveaux d'approvisionnement de certains produits. Il faudra également apprécier le poids que l'augmentation des prix, qui impacte aussi les entreprises, aura sur les coûts de production et donc, de l'impact pour le consommateur final.

Ce constat appelle une évidence : l'action de l'Etat sera encore nécessaire en 2023 pour faire face à l'inflation en protégeant le pouvoir d'achat de nos

compatriotes et salariés de la Principauté, ainsi que la compétitivité de nos entreprises. A cet égard, le Gouvernement a déjà prévu, dans ce Budget Primitif 2023, une provision pour une éventuelle revalorisation du traitement indiciaire des Fonctionnaires et Agents de l'Etat, de la Commune, des Personnels Hospitaliers et retraités de ces entités. Le Conseil National soutient cette initiative, et rappelle sa position sur le sujet des revalorisations des agents du service public. En effet, pour les élus, elles doivent systématiquement faire l'objet d'une concertation préalable avec notre Assemblée, et doivent être appréciées sur la base de l'indice en cours et pas sur la base d'une référence de près de 10 ans, en l'occurrence 2013.

La Commission invite également le Gouvernement à envisager de nouvelles revalorisations de l'ensemble des aides sociales, en particulier les plafonds d'ANL et d'ADL qui permettent une protection directe du pouvoir d'achat d'un grand nombre de foyers, en notamment ceux aux revenus les plus modestes.

Cette question est également au cœur de notre système de santé. En effet, depuis 2021, à l'instar du « Ségur de la Santé » français, des mesures sont mises en œuvre pour améliorer la qualité des carrières et de l'activité des personnels de nos établissements de santé. Notre plan, appelé « Pasteur », a déjà abouti à l'octroi d'une prime mensuelle ainsi qu'à une révision complète des déroulements de carrière. A ce sujet, les élus ont appelé le Gouvernement, autorité de tutelle de notre système de santé publique, à également avancer sur l'organisation du travail des personnels. A cet égard, ils appellent de leurs vœux une meilleure organisation du temps de présence sur le lieu de travail afin d'éviter les coupures longues en milieu de service, ce qui, pour les personnels concernés, constituerait une réelle amélioration de leur qualité de vie professionnelle.

Au-delà de ce que permet une action directe de l'Etat, les élus invitent le Gouvernement à envisager des mesures à l'attention des salariés du secteur privé. Cela peut prendre la forme du renouvellement de la prime exceptionnelle qui a été mise en œuvre cette année, ou d'autres types d'initiatives encore à déterminer. A cet égard, notre Assemblée reste ouverte à toute solution, et, le cas échéant, sera force de proposition, comme elle l'a été durant l'année 2022.

Enfin, il est essentiel de limiter l'augmentation des coûts de production pour nos entreprises. C'est un enjeu de compétitivité. Dès lors, le « Bouclier Tarifaire » mis en œuvre pour limiter le prix de l'électricité, pourrait être étendu afin que l'augmentation des prix

soit inférieure à +15% pour les particuliers et certaines entreprises, et dans des proportions identiques pour les plus grosses entreprises. C'est en particulier essentiel pour les entreprises qui, dans le pays voisin, ont accès à des aides complémentaires de l'Etat comme « *L'amortisseur d'électricité* » et « *le guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité* ».

Sur l'ensemble de ces sujets, l'Etat Monégasque devra être imaginatif, réactif, et l'ensemble des mesures envisagées devront être simple d'accès et rapides à mettre en œuvre. Le Conseil National jouera pleinement son rôle de partenaire institutionnel pour accompagner l'ensemble des mesures qui iront dans le sens d'une meilleure protection de nos compatriotes, nos salariés et nos entreprises.

Un autre sujet d'importance pour le développement économique de notre pays est l'attractivité. Ce terme désigne un panel large de sujets, mais il peut être résumé par notre capacité à faire de Monaco le premier choix pour des investisseurs, des entrepreneurs, des talents et des touristes. En tout état de cause, l'attractivité est la première ressource de la Principauté.

Sur cette question, les technologies numériques doivent être pleinement déployées, notamment pour faciliter la vie quotidienne de nos résidents et entreprises. Pour les élus, le Gouvernement n'a pas encore pleinement exploité les usages potentiels de l'identité numérique et le concept du « *Dites-le nous une fois* » n'est à ce jour que trop partiellement mis en œuvre.

En effet, les justificatifs en double, les dossiers à constituer avec les mêmes pièces, sont encore trop nombreux. Notre service public doit encore se simplifier et se numériser.

De plus, selon les élus, et conformément aux amendements que le Conseil a apportés à la loi sur l'identité numérique et à l'esprit du programme « *Extended Monaco* », il faut aussi étendre l'identité numérique notamment aux salariés pendulaires et aux gérants et administrateurs de sociétés monégasques.

Cette vision plus élargie de l'identité numérique sera un véritable atout à la mise en œuvre, d'une part, du portail « *MonEntreprise.mc* », dont le but sera de permettre de faire un certain nombre de démarches en ligne, afin de simplifier la vie administrative des entreprises de Monaco et, d'autre part, du futur portail en ligne qui sera lancé en 2024 afin de faciliter les relations entre la Direction du Travail et les employeurs de la Principauté dans leurs démarches

notamment pour le suivi des dossiers de recrutement.

Notre Assemblée soutient ces deux projets, sous réserve que, en ce qui concerne le deuxième, celui-ci préserve, voire améliore, l'application de la priorité nationale. Sur ce point, le Conseil National rappelle que ce principe est au cœur du contrat social monégasque et constitue un des piliers de notre Etat.

A ce sujet, les élus considèrent qu'un des objectifs poursuivis par ces deux projets, doit également permettre d'accélérer les processus, en particulier ceux relatifs à la création des entreprises.

Enfin, les élus se félicitent de la pérennisation du « *Fonds Bleu* » qui était une demande forte de notre Assemblée, lors des échanges dans le cadre des discussions budgétaires 2021/2022.

Ce soutien à la digitalisation des entreprises de Monaco, qu'il s'agisse de développer leur force de vente, d'améliorer leur productivité ou leur visibilité, est un réel outil de mise en œuvre de la transition numérique pour tous.

Le numérique est aussi un outil essentiel, aujourd'hui, à notre système de santé et d'accompagnement de la dépendance. Le portail « *Monaco Santé* », déjà en service, commence à être un élément au cœur de la médecine du quotidien. Concernant la dépendance, le Gouvernement a indiqué aux élus le lancement d'une plateforme dédiée au maintien à domicile des personnes dépendantes, sans toutefois indiquer un calendrier précis. Selon les élus, ce sujet est prioritaire et les moyens techniques et humains doivent être engagés pour une mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Dans le même ordre d'idée, notre Assemblée demeure en attente des dépôts des Projets de loi concernant le dossier médical partagé et le secret partagé. Concernant le Régime Monégasque de Retraite Complémentaire, dont le texte a été déposé sur le bureau du Conseil National le 16 novembre 2022, notre Assemblée ne manquera pas d'étudier dans le détail les dispositions de ce Projet de loi, qui nécessitera sans aucun doute de nombreux échanges ultérieurs avec le Gouvernement et les partenaires sociaux.

Toujours sur les questions de santé, notre Assemblée demeure inquiète de l'hypothèse d'une décision française de contraindre à l'accord préalable l'accès au système de santé monégasque des assurés français. A cet égard, à l'occasion de nos échanges au sujet du présent Budget, le Gouvernement a rappelé

que l'Etat monégasque y était défavorable et qu'à ce jour, la convention de sécurité sociale franco-monégasque continuait à s'appliquer à l'identique, donc sans changement pour la prise en charge des assurés sociaux français à Monaco.

Dans un domaine similaire, les élus se félicitent de la signature par la République d'Italie et Monaco d'un avenant à la convention de sécurité sociale entre nos deux Etats, dont l'objet est de permettre aux salariés italiens de la Principauté de bénéficier pleinement de la possibilité de télétravailler. Le Conseil National a pris acte que l'Etat monégasque restait en attente de la ratification prochaine, par l'Italie, de cet accord. Notre Assemblée rappelle néanmoins au Gouvernement qu'en vertu de l'article 14 de notre Constitution, tout accord international doit être transmis au Conseil National avant sa ratification. A cet égard, ils sollicitent donc la communication de l'Avenant n° 1 à la Convention Générale de Sécurité sociale entre la Principauté de Monaco et la République Italienne du 12 février 1982.

Enfin, sur les questions de santé publique, notre Assemblée réitère sa demande de mise en œuvre rapide d'une « stratégie de santé sexuelle » qui est, pour le moment, reculée sans échéance précise de sa conception ou sa mise en œuvre. Pour les élus, ce sujet qui nous concerne tous, doit faire l'objet d'un réel engagement de l'Etat afin d'assurer, en particulier auprès de nos jeunes, un accès plein et entier à l'information, à une écoute, à un accueil, dans un environnement protecteur de leur sensibilité, de leur intimité et de leur vie privée.

Par ailleurs, la question de l'égalité femme-homme continue de nécessiter un réel engagement des pouvoirs publics. De ce point de vue, il faut constater que beaucoup a déjà été fait. On citera l'accès au statut de Chef de Foyer pour les femmes fonctionnaires et agents du service public et entrepreneurs. Pour autant, les femmes salariées du secteur privé, elles, n'ont toujours pas accès à ce statut, ce qui demeure une véritable inégalité. Dans le même ordre d'idée, il faut également évoquer la question des salaires. En effet, le 17 octobre 2022, l'IMSEE en partenariat avec le Comité Droits des Femmes, a publié un rapport sur « La mesure des écarts de salaire entre les femmes et les hommes dans le secteur privé et la Fonction publique en 2019 ». Le constat est sans appel. Dans le public, les femmes ont, en moyenne, un indice supérieur de 0,7% par rapport aux hommes, et la répartition des postes, à tous les niveaux, est globalement équitable. Dans le secteur privé, à l'inverse, on constate un écart de 26,7% en faveur des hommes, et une diminution de la part de représentation des femmes inversement

proportionnelle à l'augmentation de rémunération des postes. Pour les élus, c'est une question qui doit être prise à bras le corps par l'Etat, qui doit continuer à convaincre l'ensemble des acteurs du privé.

Enfin, votre Rapporteur doit évoquer la question des violences domestiques. Depuis plusieurs années, les élus demandent au Gouvernement la mise en place d'un Fonds d'Indemnisation des Victimes de violences sexuelles et intrafamiliales. Déjà, dans le Programme Gouvernemental d'Action 2022, le dépôt du projet de loi permettant la création de ce fonds était annoncé. A ce jour, le texte n'est toujours pas arrivé sur le bureau du Conseil National. De nouveau, l'annonce de ce texte est faite pour l'année 2023. Les élus demandent donc que l'annonce soit désormais suivie des faits, et que pour la mise en œuvre de ce dispositif en 2023, le projet de loi créant ce fonds soit déposé sur le bureau de notre Assemblée avant le vote de ce Budget Primitif 2023, marquant la fin de la session d'automne.



A l'occasion des échanges que le Conseil National a eus avec le Gouvernement en préparation de l'examen de ce Budget Primitif 2023, a été évoqué le sujet de l'entretien et de l'amélioration du Stade Louis II. En effet, ce bâtiment qui, en plus d'activités sportives, accueille plusieurs services administratifs et activités économiques, nécessite aujourd'hui un effort particulier de l'Etat pour réaliser une véritable restructuration de cet équipement stratégique indispensable pour la Principauté, pour nos équipes sportives de haut niveau et donc pour l'image de notre pays. A cet égard, les élus se félicitent des travaux de mise à niveau de la Salle Omnisports Gaston Médecin, offrant notamment à notre équipe de Basket une enceinte à la hauteur des compétitions dans lesquelles elle évolue. C'est donc un élément de notoriété et donc d'attractivité pour Monaco. A l'inverse, les élus ont été alertés par de nombreux Monégasques et résidents au sujet de la dégradation des arches du Stade, qui résonne comme un symbole du caractère obsolète de cette infrastructure. Le Conseil National réitère donc sa demande qu'une attention particulière soit portée à la réhabilitation de l'ensemble de la partie supérieure du Stade Louis II, permettant à notre équipe de football et aux compétitions d'athlétisme de se dérouler dans des conditions en phase avec les standards internationaux de notre temps.

Toujours concernant nos infrastructures sportives, les élus se félicitent en revanche des améliorations qui vont être apportées au terrain de sport Prince Héréditaire Jacques, au Devens, qui permettront aux

pratiquants et à leurs familles de disposer d'un espace plus convivial, d'ici septembre 2023.

De manière plus générale, sur le sujet du sport, les élus restent en attente du dépôt d'un projet de loi sur le sport, que notre Assemblée appelle de ses vœux depuis de nombreuses années. Pour rappel, il y a un an, dans ses réponses aux questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale au sujet du Budget Primitif 2022, le Gouvernement annonçait le dépôt de ce texte pour la fin du premier semestre 2022. Dans le cadre de l'examen du Budget pour l'exercice 2023, il est annoncé pour la fin de l'année 2022. Les élus demandent donc au Gouvernement de tenir cet engagement et attendent le texte dans le délai prévu.

Enfin, il convient d'évoquer la question du soutien de l'Etat à notre tissu associatif, en particulier sportif. A ce sujet, votre Rapporteur rappelle que, dans le cadre de l'exercice 2022, notre Assemblée avait demandé au Gouvernement de tenir compte, dans les directives financières déterminées pour l'octroi de ces subventions, du fait que la situation sanitaire s'était normalisée et que l'inflation impactait l'ensemble des coûts. Pour les élus, il est indispensable que les subventions de fonctionnement de nos associations et fédérations sportives augmentent afin d'absorber leurs coûts supplémentaires, de protéger le pouvoir d'achat de leurs salariés et de poursuivre leurs activités de manière optimale. Le Conseil National demande donc au Gouvernement de revoir ses directives financières, qui à ce jour imposent une réduction de -1% des budgets de fonctionnement, afin de tenir compte des réalités de gestion de ces structures.

Cette approche doit évidemment être identique pour l'ensemble des associations de la Principauté. Notre tissu associatif, qu'il soit sportif, philanthropique ou culturel, est un élément essentiel pour la cohésion sociale. Ces entités réunissent indifféremment nos compatriotes, nos résidents, nos salariés et, plus simplement, des personnes engagées qui prennent de leur temps pour mettre leurs compétences, expériences et énergie au service de la collectivité. Ces femmes et ces hommes doivent savoir que l'Etat les soutient et reconnaît leur apport à notre pays.

Cela est particulièrement vrai dans le domaine culturel. A cet égard, les élus ont pris acte de la mise en place d'un site internet dédié à la culture en 2023. Cette initiative, qui permettra une meilleure visibilité de l'offre culturelle de la Principauté doit tenir compte, selon les élus, de l'ensemble des entités culturelles Monégasques. A cet égard, ils sollicitent des informations complémentaires concernant les modalités d'accès à ce futur site.

Votre Rapporteur doit également évoquer la question des loisirs que nous proposons à notre jeunesse. A ce sujet, les élus restent en attente d'éléments d'informations concernant l'installation, sur le site de la ZAC Saint Antoine, d'un bowling en remplacement de celui qui était au sein du Ni Box, dont la destruction est programmée.

Dans le cadre du Conseil National des Jeunes 2021, a été évoquée par les Conseillers Juniors, la possibilité de créer une piste de roller afin que cette activité soit disponible en Principauté. A ce sujet, les élus ont appris la décision de remplacer la traditionnelle patinoire installée en période hivernale sur le site de la Piscine du Port Hercule, par une piste de roller, pour des raisons de sobriété énergétique. A cet égard, ils sollicitent des précisions quant au dispositif et, notamment, aux possibilités d'une installation mobile et modulable, afin que cette activité puisse perdurer durant la période estivale.



Avant de conclure, votre Rapporteur doit évoquer des sujets plus institutionnels, mais qui sont fondamentaux, notamment dans le cadre de l'article 2 de notre Constitution.

D'une part, notre Assemblée souhaite évoquer à nouveau la question de l'accessibilité et de l'intelligibilité du droit au travers du site internet dédié, Legimonaco. A l'occasion de nos débats dans le cadre du Budget Primitif 2022, le Gouvernement affirmait que la mise en ligne d'une version améliorée du site Legimonaco était prévue pour la fin de l'année 2022. Nous y sommes, et à ce jour, rien de nouveau n'est disponible. Il faut rappeler que la publicité, l'accessibilité et l'intelligibilité du droit sont des principes fondamentaux, et qu'à cet égard, un site internet complet, avec des fonctionnalités efficaces est, au XXI^{ème} siècle, indispensable au respect de ces principes. Les élus demandent donc au Gouvernement des résultats concrets dans les délais dans lesquels il s'est, lui-même, engagé.

D'autre part, votre Rapporteur doit, bien entendu, évoquer la question d'un éventuel accord d'association avec l'Union Européenne, qui est un sujet de très forte préoccupation chez nos compatriotes. Cette inquiétude a été renforcée à la fin du mois de septembre, avec l'annonce, dans la presse, de l'hypothèse de la signature de cet accord pour le dernier semestre 2023, à l'occasion de la visite officielle du Vice-Président de la Commission Européenne, M. Maros SEFCOVIC. Notre Assemblée a rappelé les points qui constituent

pour notre communauté nationale, des lignes à ne pas franchir. Les Conseillères Nationales et les Conseillers Nationaux, unanimes, tiennent à préserver et renforcer sans cesse notre modèle économique et social, en pensant toujours à l'intérêt général et aux générations futures.

Concernant l'évolution de la relation institutionnelle entre le Conseil National et le Gouvernement, votre Rapporteur regrette que dans la période récente, un certain nombre de signaux inquiétants aient été perceptibles. Le Conseil National doit être respecté dans toute la plénitude des prérogatives qui lui sont dévolues par la Constitution. Les élus des Monégasques souhaitent rappeler, si besoin était, qu'ils ont la volonté d'œuvrer pour notre pays dans l'unité des Institutions. Dès lors, la question d'un partenariat institutionnel serein pourrait se poser lorsqu'ils constatent le contournement de certaines règles budgétaires, la dénaturation de certaines propositions de loi et le manque de transparence concernant la transmission de certaines informations relatives à des sujets d'importance. Sur des sujets aussi cruciaux que le programme de construction domaniale ou des grands dispositifs améliorant la mobilité pour l'avenir, le Conseil National attend du Gouvernement des décisions, des actes et des calendriers.

Considérant ce qui précède, votre Rapporteur tient à rappeler que le Conseil National n'est ni une chambre d'enregistrement, ni une chambre d'opposition au Gouvernement. Notre Assemblée est un partenaire institutionnel indépendant du Gouvernement, qui a retrouvé toute sa place et tout son rôle depuis 2018. En tant que relais des attentes et des besoins légitimes des Monégasques, notre Assemblée est une ressource institutionnelle pour l'Etat. Le Gouvernement sait qu'il peut compter sur la mobilisation du Conseil National lorsqu'il s'agit de répondre à des situations de crise, comme ce fut le cas lors de la pandémie de la Covid-19.



A l'issue de l'examen des principales politiques publiques abordées dans le cadre du Budget Primitif pour l'exercice 2023, votre Rapporteur se doit de rappeler que la situation économique monégasque est satisfaisante, avec des recettes budgétaires importantes et un haut niveau de croissance de notre économie. Dans le même temps, nous devons aussi être en mesure de continuer à assumer les investissements conséquents dans lesquels l'Etat est engagé, et qui sont nécessaires pour la Principauté. De plus, la conjoncture, pour les ménages comme les entreprises,

impactés par une forte inflation, implique de prévoir des actions publiques de protection du pouvoir d'achat et de la compétitivité des entreprises.

En conclusion, votre Rapporteur souhaite insister sur les priorités du Conseil National dans le cadre de ce Budget Primitif 2023 :

- la présentation, par le Gouvernement, d'une ou plusieurs opérations domaniales livrables d'ici à 2026, comme il s'y est engagé dans le cadre du Budget Rectificatif 2022 ;
- une décision sur une solution de transport public structurante, de préférence souterraine, afin de pouvoir la mettre en œuvre dans les plus brefs délais ;
- une augmentation des moyens de l'Etat, en particulier humains, afin d'assurer un meilleur contrôle des coûts et des délais des chantiers publics, ainsi que d'accroître la protection de la qualité de vie des résidents de Monaco ;
- prévoir, en 2023, une action de l'Etat, afin de protéger le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises ;
- une mise en œuvre plus efficace de l'identité numérique sur la base du principe du « Dites-le nous une fois », et, plus généralement, un usage accru des outils numériques pour simplifier l'ensemble des démarches administratives ;
- la mise en œuvre effective du Fonds d'Indemnisation des Victimes d'Infractions Intrafamiliales dès 2023, avec le dépôt du projet de loi afférant avant la fin de l'année 2022 ;
- et le maintien d'une relation institutionnelle constructive et respectueuse entre le Conseil National et le Gouvernement, dans le cadre des prérogatives constitutionnelles de chacune de nos Institutions.

Au terme de cette lecture, votre Rapporteur invite les Conseillères Nationales et Conseillers Nationaux à porter la plus grande attention aux réponses du Gouvernement. Nous attendons des échanges qui vont s'ouvrir dans un instant, des débats constructifs, des réponses concrètes et des engagements tenus.

II. RÉPONSE DU GOUVERNEMENT PRINCIER

M. le Ministre d'État.-

Merci Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Messieurs,

Avant d'entamer la réponse au rapport dont il vient d'être donné lecture, je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir bien voulu modifier l'ordre du jour de la séance de ce soir. Vous le savez : le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie, Jean CASTELLINI, conduit une délégation monégasque à Strasbourg, dans le cadre de l'évaluation de Moneyval. Il était par conséquent difficilement concevable de commencer dès à présent l'examen du budget article par article. Nous nous en tiendrons donc exceptionnellement à nos déclarations respectives, avant d'entamer les débats vendredi prochain.

Je tiens également à remercier Monsieur Balthazar SEYDOUX et les membres de la Commission pour leur travail d'analyse de ce Budget Primitif 2023 et pour le rapport particulièrement dense qui en résulte.

Avant de vous répondre, je voudrais simplement aborder un point d'actualité concernant la pandémie COVID. Comme vous avez pu le noter, le taux d'incidence est en train de monter comme il monte également en France et dans d'autres pays d'Europe. Nous en sommes certainement à la neuvième vague aujourd'hui.

Je voudrais simplement rappeler deux éléments principaux en termes de recommandations.

La première recommandation c'est la nécessité de porter le masque dans les transports collectifs et dans les salles closes qui sont très denses. Ce n'est pas le cas de cette salle car de part sa hauteur et sa taille, ce n'est pas une salle d'une densité qui pourrait poser problème face à la pandémie et à sa diffusion.

La deuxième recommandation c'est aussi d'encourager tous les Monégasques et résidents à se faire vacciner. La situation est différente selon les cas, selon les âges notamment, mais nous encourageons tout le monde à faire le point sur ce sujet et de prendre les dispositions nécessaires.

Je reviens donc à la réponse au rapport de Monsieur le Rapporteur et je commencerai en disant, comme

vous le soulignez fort justement en introduction, le vote de ce budget s'inscrit dans un contexte géopolitique et économique incertain. Le conflit russo-ukrainien se poursuit et renforce la tendance inflationniste déjà observée depuis la pandémie de Covid-19.

Ainsi, l'économiste en chef de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement déclarait le 22 novembre dernier « *qu'une telle conjonction d'événements aurait été difficile à gérer pour les Gouvernements et les entreprises si elle s'était étalée sur une décennie, or elle s'est produite en l'espace de seulement trois ans* ».

Nous en avons tous conscience, il est illusoire d'attendre un retour à la situation antérieure dans les prochains mois ou même dans les années à venir. Notre responsabilité est donc de prendre les décisions qui permettront à notre économie de s'adapter aux conséquences de ces deux crises majeures, afin de préserver la pérennité de notre modèle économique et social. Les responsables politiques de tous les pays apprennent à marcher sur un fil, cherchant un équilibre entre maîtrise des dépenses publiques, inflation et maintien du pouvoir d'achat.

Il nous faut garder un œil sur la situation internationale car Monaco, malgré sa grande capacité de résilience, n'est pas isolé du reste du monde. La récession annoncée pour 2023, en particulier en Europe, ne manquera pas de nous affecter.

La bonne nouvelle que je partage avec vous, Monsieur le Rapporteur, c'est que les chiffres de l'économie monégasque attestent de sa solidité. Les recettes de l'État se sont considérablement accrues au cours des dix dernières années, comme vous l'avez rappelé. Cette tendance n'aura finalement été interrompue qu'une seule année, en 2020, du fait d'un événement extérieur imprévisible. Les chiffres du PIB de 2021 annonçaient déjà une reprise. Celle-ci se confirme au travers des données à notre disposition pour cette année 2022, grâce notamment à une excellente saison estivale. Toutefois, les dépenses ont augmenté pratiquement au même rythme que les recettes et nous devons nous montrer attentifs à leur maîtrise.

Comme je le rappelais ici même il y a tout juste deux mois dans le cadre de l'examen du Budget Rectificatif 2022, qui s'inscrivait déjà dans cette évolution favorable, nos bons résultats ne doivent rien au hasard. Ils reflètent la qualité du travail quotidien de nos entreprises et de leurs salariés, que je salue. Ils reflètent aussi l'efficacité des politiques

publiques résolument menées dans la continuité par le Gouvernement, en application des décisions éclairées de S.A.S. le Prince Albert II, afin de préserver nos forces vives pendant la crise et de créer les conditions propices à la relance et au développement de leurs activités. Nous savons que ces politiques ont été particulièrement délicates à mener, mais elles l'ont été avec courage, en particulier en période de forte incertitude du fait de la situation sanitaire.

Notre partenariat institutionnel a également démontré toute son efficacité. Nos échanges lors des réunions du comité mixte ont permis à l'État d'assurer pleinement son rôle protecteur, préservant les semences de la rigueur de l'hiver afin d'assurer la récolte au retour des jours meilleurs.

Je souhaiterais d'ailleurs m'arrêter un instant sur la relation institutionnelle qui lie le Gouvernement et Conseil National car, au vu de la lecture qui en est parfois donnée, comme dans ce rapport, certaines assurances s'imposent.

Comme vous le savez, la gestion publique se heurte toujours à des situations difficiles et à des demandes parfois contradictoires ; il convient de trouver le bon équilibre.

Ainsi, le respect que le Gouvernement vous doit, c'est d'abord de vous exposer, comme nous le faisons régulièrement, tous les aspects des problématiques auxquelles nous sommes confrontés. Comme l'a exprimé récemment à Monaco un journaliste américain, M. Alan FRIEDMAN : « *Il n'y a pas de réponses simples aux problèmes complexes* ».

Le respect, c'est également de partager avec vous des informations fiables. Là où le Conseil National voit parfois un manque de transparence, le Gouvernement voit souvent la nécessité de prendre le temps de disposer de données vérifiées et validées, issues d'analyses objectives. Les solutions sur des sujets tels que le logement ou la mobilité ne se trouvent pas en un simple claquement de doigts.

Le respect, c'est aussi, en tant que partenaire institutionnel, de ne pas laisser penser que rien ou trop peu n'est entrepris alors que, chaque jour, le Gouvernement s'applique à mettre en œuvre des politiques publiques dans l'intérêt général des Monégasques, des résidents, des entrepreneurs et des salariés de la Principauté. Nos fonctionnaires et agents sont à pied d'œuvre dans tous les domaines et je tiens ce soir à saluer leur engagement que je sais particulièrement exigeant en ces temps difficiles.

Sur le plan du logement des Monégasques par exemple, des livraisons massives d'appartements sont intervenues et vont se poursuivre dans les années à venir afin de satisfaire les besoins. J'en dirai plus dans quelques instants.

Pour ce qui est de la mobilité également, les avancées sont nombreuses. Je pense notamment à la réalisation de la fameuse trémie, qui va se concrétiser ; à la nouvelle sortie d'autoroute au niveau de Beausoleil ; ou encore au parking d'entrée de ville qui sera mis en service à l'Ouest, même s'il faudra aller plus loin – nous sommes entièrement d'accord sur ce point. C'est un défi que nous relevons car toute entrave à l'accès à la Principauté est une entrave à son attractivité.

De même, pour ce qui est de la préservation du pouvoir d'achat, des mesures significatives ont été prises, comme vous le savez, tant pour le secteur public que pour le privé. Les modalités de mise en œuvre du bouclier tarifaire pour faire face à l'augmentation du coût de l'électricité ont ainsi été annoncées par le Gouvernement, conformément à l'engagement pris. Et je ne doute pas que nous continuerons à trouver de bonnes solutions, si l'inflation devait perdurer.

Comme vous le voyez, Monsieur le Rapporteur, nos Institutions se rejoignent sur l'essentiel, notamment sur l'ambition de renforcer l'attractivité de notre territoire tout en préservant notre modèle économique et social. Le Gouvernement sait pouvoir compter sur le Conseil National pour cela.

D'ailleurs, le nombre de lois et de budgets votés, souvent à l'unanimité, au cours de la présente mandature, constitue je pense la meilleure preuve du bon fonctionnement de nos Institutions et de l'esprit de consensus et de respect qui nous anime. Comme dans toute relation, chacun doit demeurer à l'écoute des éventuels points d'insatisfaction de l'autre. Le Gouvernement s'engage par conséquent à porter une attention particulière sur ces points car notre relation se doit d'être apaisée et constructive, dans l'intérêt de tous et dans celui du pays.

À ce sujet, je voudrais revenir sur les échanges qui ont eu lieu lors de la séance législative de mercredi dernier concernant l'étude et le vote des projets de lois par le Conseil National. J'affirme une nouvelle fois, ce soir, partager le constat dressé par les élus sur les conditions difficiles d'examen des textes législatifs.

Nous sommes conscients de la nécessité d'améliorer le fonctionnement actuel pour que la Principauté soit notamment en mesure de tenir ses engagements

internationaux, tout en permettant aux élus et aux permanents de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Comme nous en avons convenu, je propose de prévoir des rencontres régulières avec le Conseil National qui nous permettraient de nous accorder sur les priorités législatives à venir et leur éventuel calendrier d'examen. Pourquoi ne pas rétablir le comité de suivi des procédures législatives qui avait été créé dans ce but en 2009 ?

Nous avons depuis des années maintenant les mêmes préoccupations. Par exemple, nous sommes d'accord sur la nécessité de poursuivre des grands investissements, tant en matière de travaux que de développement du numérique.

Je puis encore vous assurer que le Gouvernement veillera à concilier cela avec la nécessaire préservation de la qualité de vie des habitants et du cadre environnemental de la Principauté. Il s'agit là aussi d'un défi quotidien que les services de l'État doivent relever.

Enfin, nous comprenons parfaitement que les calendriers du Gouvernement et du Conseil National ne coïncident pas toujours, et il est tout à fait normal que ce possible décalage suscite parfois des divergences entre nous. Mais les bonnes volontés doivent tenir compte de la réalité du terrain et des inévitables imprévus.

C'est au nom de ces objectifs partagés, et dans l'esprit du « pas vers l'autre » prôné par le Prince Souverain, que je vais maintenant tâcher de vous apporter les réponses qu'appelle votre Rapport.

Comme à l'accoutumée, avant d'aborder les thèmes majeurs que constituent le logement, les grands travaux, la mobilité et le pouvoir d'achat, je souhaite revenir sur les autres sujets que vous développez, et pour lesquels vous attendez des précisions.

Sur un plan technique tout d'abord, et comme vous le relevez, Monsieur le Rapporteur, l'exercice 2023 sera le premier à se dérouler selon la méthodologie mise en place par la réforme budgétaire et comptable initiée il y a 5 ans, et présentée aux élus le 24 octobre dernier.

Son déploiement se déroule dans les délais prévus. Il permettra, dès ce budget primitif, de suivre avec précision le coût d'ensemble de chaque politique publique.

Au vu de l'importance de cette réforme, qui va toucher l'ensemble de la comptabilisation des dépenses et des recettes du Palais Princier, du Conseil National, des Administrations de l'État et des établissements publics, l'accent est tout particulièrement mis sur l'accompagnement au changement, avec la formation de plus de 450 utilisateurs.

Ce bel accomplissement, dont nous pouvons nous féliciter, va dans le sens d'une meilleure lisibilité du budget. Elle sera encore améliorée en 2024, car nous disposerons alors d'une année de référence.

Un certain nombre de sujets de société sont aussi évoqués dans votre rapport, à commencer par les deux objectifs essentiels que sont l'égalité homme-femme et la lutte contre les violences domestiques.

L'égalité homme-femme est et restera une priorité pour le Gouvernement qui, avec le soutien actif de la Déléguée interministérielle pour la Promotion et la Protection des Droits des Femmes, continuera son action dans ce domaine.

Concernant les écarts de salaires, l'étude inédite réalisée et publiée par l'IMSEE prouve la volonté du Gouvernement de prendre le sujet à bras le corps et sans tabous. Maintenant que nous avons des chiffres, nous allons pouvoir poursuivre le travail initié.

Concrètement, nous allons sensibiliser les employeurs à l'importance de disposer d'informations complémentaires pour mieux comprendre les causes des écarts de salaires dans le secteur privé. Nous envisageons également de leur proposer une campagne d'auto-évaluation. L'objectif n'est pas de pointer du doigt, mais bien de permettre de réduire au maximum les discriminations salariales.

Un autre sujet qui nous tient particulièrement à cœur est, comme vous le savez, la question des violences domestiques et de l'indemnisation des victimes, lorsque ces violences touchent les femmes et les enfants. Je vous confirme donc qu'un projet de loi va être déposé sur le bureau du Conseil National avant la fin de l'année, il va même être discuté très prochainement en Conseil de Gouvernement afin de permettre à l'État d'intervenir lorsque les auteurs des faits sont insolvable. Cela répond aux préoccupations légitimes de votre Assemblée, exprimées notamment par Mme AMORATTI-BLANC et Mme FRESKO-ROLFO.

Au chapitre des projets de loi, vous citez, Monsieur le Rapporteur, celui créant une Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire. Sa rédaction a nécessité plusieurs années de travail, en lien avec les partenaires

sociaux, dans le cadre d'un groupe de travail piloté par le Département des Affaires Sociales et de la Santé.

Vous savez également que le Gouvernement négocie avec l'AGIRC-ARRCO les modalités de remboursement, par la future Caisse, de la contribution de maintien de droits dont elle devra s'acquitter en contrepartie de la conservation au régime français, des anciens salariés de la Principauté ayant déjà fait valoir leurs droits à la retraite.

La gestion de ce projet ambitieux s'inscrit dans un calendrier très resserré, puisque la bascule entre les régimes français et monégasque s'effectuera le 1^{er} janvier 2024. Cela implique que les aspects juridiques, techniques et opérationnels soient tous traités au plus tard à la fin du premier trimestre 2023. À ce sujet, je tiens à saluer le travail important mené par M. Christophe ROBINO et son équipe.

Le projet de loi déposé sur le bureau du Conseil National est un projet abouti. Il tient compte de l'ensemble de ces impératifs, et aussi de la nécessité de garantir la viabilité financière à long terme du futur régime.

Le Gouvernement reste à la disposition des Conseillers Nationaux pour leur apporter toutes les précisions utiles dans le cadre de l'examen de ce texte. Toutefois, il m'appartient d'appeler votre attention sur les délais contraints qui sont les nôtres, si nous souhaitons que cette Caisse puisse être opérationnelle à la date convenue avec nos partenaires.

S'agissant du « dossier médical partagé » et du « secret partagé », le Gouvernement travaille à la finalisation de deux projets de loi qui devraient être déposés sur le bureau du Conseil National dans le courant du premier semestre 2023.

Concernant ensuite la Convention italo-monégasque de sécurité sociale qui permettra aux salariés italiens et monégasques de télétravailler, la Principauté demeure dans l'attente de la ratification, par les autorités italiennes, de l'avenant n°1. Je vous confirme par ailleurs que celui-ci vous sera adressé dans les prochains jours.

Pour en revenir au domaine de la santé, et plus particulièrement à votre interrogation concernant le plan « Pasteur », la direction du CHPG s'attache depuis la crise sanitaire à organiser une concertation avec les organisations syndicales pour transposer le dispositif « Ségur », dans le cadre d'un dialogue social constructif et apaisé.

Je tiens aussi à vous indiquer que des actions sont parallèlement mises en œuvre pour simplifier les organisations de travail et le quotidien des équipes. La disparition progressive des horaires coupés fait partie des objectifs recherchés, et un accord a d'ores et déjà été trouvé en ce sens entre la Direction et les représentants du personnel.

J'en viens à présent aux questions liées à l'élaboration de la stratégie nationale de santé sexuelle. Prévues initialement en 2022, elle a dû être reportée afin de donner la priorité à la mise en œuvre du plan de santé mentale.

Toutefois, soyez certains que le Gouvernement partage pleinement les préoccupations des élus du Conseil National. Les actions de prévention dans les établissements scolaires, menées en collaboration entre la Direction de l'Action Sanitaire, la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et le tissu associatif, restent au cœur de l'action gouvernementale et seront ainsi reconduites tout au long de l'année.

L'ensemble des personnels concernés demeure mobilisé, afin d'apporter un soutien, une écoute ainsi qu'un accès à l'information sur les questions liées à l'éducation sexuelle.

Les professeurs de Sciences de la Vie et de la Terre abordent ces sujets en classe. Ils sont soutenus par les infirmiers et psychologues scolaires, qui sont des interlocuteurs privilégiés pour les élèves souhaitant partager leurs questionnements, leurs difficultés, voire leur mal-être, sur ces sujets.

Tout ceci se conjugue avec le travail que réalisent les associations partenaires, telles que la « Croix-Rouge », « Action Innocence », ou « Fight Aids Monaco ».

La bonne santé de notre jeunesse est aussi tributaire de la qualité de ses loisirs.

Comme vous le savez, afin de se conformer aux mesures prises pour réduire notre consommation d'électricité, une nouvelle activité est proposée durant la saison hivernale en transformant la patinoire en piste de « roller ».

Cette solution est avant tout pragmatique, dans la mesure où la Commune était déjà engagée contractuellement avec un prestataire, avec lequel elle a pu négocier une modification de l'activité, quelques jours seulement avant le début du montage.

Le Conseil Communal estime que cette année permettra de mesurer le succès de cette piste. En fonction de sa fréquentation, une étude pour pérenniser une piste de « roller » mobile pourrait être menée. Mais il n'est pas envisageable qu'une telle piste puisse être installée sur le Quai Albert 1^{er} durant la saison estivale, au vu du programme des animations pour 2023.

Sur le sujet du bowling, je vous confirme que le local situé au rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier de la ZAC Saint Antoine est bien réservé à sa réimplantation, couplée à d'autres activités à même de satisfaire des attentes plus variées.

Une fois que les exploitants retenus auront finalisé leur étude, toutes les démarches seront alors entreprises pour que le projet puisse aboutir et le bowling ouvrir dans les meilleurs délais.

Le sport occupe une place importante dans l'épanouissement de notre jeunesse comme de l'ensemble de la population, mais c'est aussi un facteur important d'attractivité ; c'est pourquoi le Gouvernement y prête une attention toute particulière.

Je peux vous indiquer ce soir que la rédaction du projet de loi sur le sport est en cours de finalisation par le groupe de travail constitué à cet effet. Elle sera suivie d'une phase de consultation avec la Mairie, le Comité Olympique Monégasque, le Comité Monégasque Antidopage, la Commission de Contrôle des Informations Nominatives, le Haut Commissaire à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation, ainsi que les fédérations sportives. Le dépôt de ce texte auprès du Conseil National est envisagé au 1^{er} trimestre 2023.

Au sujet de l'attribution des subventions de fonctionnement pour l'année sportive 2022/2023, la Commission Nationale des Sports est en phase avec les principes adoptés par l'État lors de l'élaboration de son propre budget.

Pour ce qui concerne les subventions extraordinaires, les besoins formulés par les associations ont été pris en compte, avec une augmentation globale de 7,9%. Cela n'exclut pas, bien évidemment, l'étude au cas par cas des demandes d'associations qui viendraient à rencontrer des difficultés ou des besoins nouveaux lors de l'exécution budgétaire.

J'en viens à présent à la transition numérique, qui occupe comme vous le savez un rôle central dans l'action du Gouvernement, autant pour développer l'attractivité de Monaco que pour simplifier la vie de nos usagers.

En l'espace de 3 ans, le Gouvernement a engagé de nombreuses réformes, avec notamment l'identité numérique et plus de 80 démarches en ligne de la vie courante, toutes disponibles sur le site « MonGuichet.mc ». Ces démarches dématérialisées ont été adoptées par les usagers dans plus de 80% des cas, avec des taux de satisfaction élevés.

Le Gouvernement souhaite poursuivre cet effort d'efficacité et de simplification du service public pour les Monégasques et résidents, et l'amplifier pour les entreprises et l'Administration.

Le « dites-le-nous une fois » est bien entendu un vecteur essentiel pour y parvenir.

Pour obtenir rapidement des résultats concrets, le Gouvernement encourage ses usagers à utiliser leur identité numérique. À titre d'exemple, l'utilisation de « MConnect » dans un service en ligne permettra à un Monégasque de prouver sa nationalité sans justificatif complémentaire.

L'an prochain, l'adresse communiquée par les Monégasques et les résidents lors de certaines démarches sera réutilisée pour d'autres démarches en ligne.

« MonGuichet.mc » se dotera également d'un espace documentaire, permettant aux usagers de stocker leurs justificatifs avec la sécurité requise.

Alors qu'à ce jour 15.000 cartes d'identité monégasques et de séjour équipées de l'identité numérique ont été distribuées, leur développement se poursuivra en 2023 autour de deux axes :

- 1) L'extension à davantage de services numériques, au travers de partenariats avec des acteurs privés comme les banques, à l'image de ceux qui existent déjà avec la SMEG ou Monaco Telecom ;
- 2) L'extension de l'identité numérique à de nouvelles populations, et notamment à nos salariés pendulaires.

Un nouveau portail pour les employeurs et les employés permettra ainsi aux candidats autres que Monégasques et résidents d'obtenir une identité numérique.

La création de ce nouveau « portail emploi » démarrera en 2023 et aura un impact significatif sur les 53.000 salariés du secteur privé et les 6.300 employeurs de la Principauté, ainsi que sur les personnels du Service de l'emploi qui seront dotés de nouveaux outils.

Cela permettra dès 2023 de dématérialiser le processus de recherche d'emploi et de qualification des candidats prioritaires par les employeurs. Et cela améliorera la visibilité des offres d'emploi rendues publiques au travers du portail.

En 2024, le processus d'embauche sera complètement dématérialisé et donc plus rapide. Le paiement de la procédure sera effectué sur internet, les documents pourront être signés électroniquement et le permis de travail récupéré en ligne.

L'application de la priorité nationale et de l'ensemble des processus spécifiques à la réglementation monégasque seront bien pris en compte.

Au-delà du portail emploi, la refonte en 2023 du site « *monservicepublic.entreprise* » donnera aux entrepreneurs un accès simplifié aux informations et actualités les concernant, ainsi qu'aux 46 démarches en ligne déjà disponibles, et notamment la demande d'extrait de RCI qui représente à elle-seule plus de 30.000 demandes par an.

Par ailleurs, au titre de l'attractivité, un plan ambitieux sera proposé en 2023, visant notamment à simplifier la création et la vie des entreprises à horizon 2025.

Au-delà de la numérisation de la relation entre l'Administration et les entreprises monégasques, nous soutenons ces dernières dans leur transformation numérique, avec le « Fonds Bleu ». Au vu du succès de ce dispositif, avec plus de 500 projets aidés en un an, nous allons prolonger notre soutien à cet effort essentiel, avec notamment une attention particulière accordée aux projets de migration vers le « Cloud Souverain ».

Le numérique doit également se mettre au service de la culture, autre vecteur d'attractivité. Le portail culture, destiné à centraliser et donner davantage de visibilité à l'ensemble de l'offre culturelle de la Principauté, en est le meilleur exemple. Il propose une plateforme facile à utiliser pour le public, et dispose d'un contenu vivant. Nous souhaitons que ce portail soit éditorialisé et exhaustif, afin qu'il présente toutes les institutions, associations et acteurs du monde de la culture. Cet objectif rejoint ainsi le vœu émis par les élus.

Afin de satisfaire au mieux l'intérêt des différents publics, une étude est actuellement menée sur l'architecture du portail, la présentation des acteurs, des manifestations et de l'information qui y sera disponible.

Ce site sera bien entendu consultable sur mobile et s'inscrira dans l'écosystème numérique existant, en lien avec les outils déjà en place comme « YourMonaco », qui vous a été présenté récemment, « Monaco Ticket » et « Monapass ».

Il vous sera naturellement présenté dès qu'il sera finalisé.

Si le numérique est un instrument efficace en faveur de l'attractivité, il peut également, comme vous le soulignez Monsieur le Rapporteur, s'avérer extrêmement utile dans le domaine de la santé – vous citez à juste titre le portail « Monaco Santé ».

Pour ce qui concerne plus spécifiquement la plateforme autonomie, ce dispositif avait pour principal objectif de mettre une interface sécurisée à la disposition des différents intervenants auprès des personnes âgées, afin d'améliorer les synergies entre le Centre de Coordination Gériatrique, les acteurs de ville et le CHPG, dans le cadre notamment des sorties d'hospitalisation.

Or, le Gouvernement a déployé ces derniers mois la messagerie sécurisée de santé, qui répond à ce besoin majeur, puisqu'elle permet, entre autres, de relier les professionnels de santé et du monde médico-social.

Ce nouveau canal de communication, conjugué à l'accroissement du nombre d'agents de liaison en interface avec les établissements de santé, répond à l'objectif initialement poursuivi. Il ne paraît donc plus à ce jour opportun de développer une plateforme numérique supplémentaire.

Une autre application évidente du numérique est bien entendu l'accessibilité au droit national, tout en assurant son intelligibilité. Il avait été indiqué à l'Assemblée que la mise en ligne du nouveau site *Legimonaco* serait effective à la fin de l'année 2022.

À ce jour, les sociétés partenaires finalisent leurs travaux. L'installation du nouveau site sur un serveur dit « de production » a été effectuée le 3 décembre, ce qui correspond à la date fixée lors du lancement de la refonte du site en mai 2021.

Ce passage « en production » ne permettra pas un accès immédiat du public. Une période d'évaluation interne et de vérification est encore nécessaire.

Pour votre parfaite information, un Comité de pilotage réunissant l'Administration et ses partenaires se tiendra le 9 décembre, afin de tirer un bilan de cette période d'évaluation. S'il s'avère positif,

une ouverture au public en début d'année 2023 sera possible.

J'indique, pour les personnes qui nous suivent, que le Conseil National a pu bénéficier, le 1^{er} décembre dernier, d'une présentation du site en séance privée, qui lui a permis d'apprécier l'avancée du projet.

J'en arrive aux sujets principaux de votre rapport, qui sont au cœur des politiques publiques de l'État et, par voie de conséquence, de ce Budget Primitif 2023.

La priorité absolue du Gouvernement et du Conseil National demeure le logement des Monégasques.

Les importants efforts entrepris pour la construction de logements domaniaux commencent à se concrétiser avec les réceptions en cours et à venir de plusieurs opérations d'envergure. C'est le fruit d'un engagement budgétaire particulièrement important et en nette croissance : 167 millions d'euros en 2019, 160 millions d'euros en 2020, 192 millions d'euros en 2021, environ 232 millions d'euros en 2022 et 286 millions d'euros pour 2023, ce qui correspond, pour l'année qui nous intéresse, à 32% des dépenses d'équipement, soit un total d'environ 1 milliard 37 millions d'euros pour la période 2019-2023.

670 appartements domaniaux neufs seront livrés avec les programmes « Testimonio II », « Testimonio II bis » surélevé, « Honoria », la surélévation des « Mèlèzes », « Grand Ida » et « Carmelha ».

Je vous confirme qu'en 2026 sera livrée l'opération « Larvotto Supérieur ». Elle vient d'entrer dans une phase d'études active, un architecte ayant été désigné.

Je précise que ce projet comportera non pas 31 logements domaniaux comme initialement prévu, mais 35.

En ajoutant les appartements de restitution après rénovation, ce seront 850 logements environ qui seront attribués sur la période 2022-2024. Ce chiffre particulièrement conséquent permettra de répondre à la quasi-totalité des besoins.

En plus de leur quantité, je tiens à rappeler la qualité de ces logements, avec des prestations de standing et des cuisines entièrement équipées. Le Conseil National a pu le constater lors de la visite de la Tour Elsa de l'opération « Testimonio II », effectuée le 21 novembre dernier.

Nous devons donc nous en réjouir ensemble et regarder l'avenir avec optimisme.

Lors des Séances Publiques du Budget Rectificatif 2022 le Gouvernement n'avait pu présenter deux opérations qui à cette époque n'étaient pas confirmées et qui comportent au total 78 logements. Depuis le Gouvernement a poursuivi ses actions et a multiplié les démarches pour être en mesure de confirmer et d'annoncer la livraison d'appartements et d'opérations à court et moyen terme, autres que celles que j'ai mentionnées précédemment.

En premier lieu, le Gouvernement et le Conseil National se sont entendus sur la surélévation de cinq étages de la tour « Testimonio II bis », désormais appelée « Réséda ». Suite aux nouveaux éléments communiqués après les séances du Budget Rectificatif par le promoteur et le constructeur, il est apparu qu'il s'agissait d'une opportunité de maximiser l'opération et de réaliser dans un faible délai 30 appartements supplémentaires, qui bénéficieront d'une exposition exceptionnelle.

Je souligne, en référence à la remarque figurant dans le rapport sur l'adaptation des offres aux besoins, que ces 30 logements se composeront de 15 deux pièces et 15 quatre pièces, soit les deux typologies les plus demandées à l'heure actuelle.

La décision de rehausser la tour « Testimonio II bis » démontre, à elle seule, l'esprit de dialogue et le pragmatisme qui animent nos deux Institutions.

Il en est de même pour ce qui est du financement, qui a fait l'objet d'échanges avec le Conseil National, aussi bien par écrit que lors de séances privées. Le coût sera imputé sur le Budget de l'État. Il nous faut toutefois verser, d'ici la fin de l'année 2022, une première échéance, conformément à l'usage, afin que les travaux de surélévation puissent immédiatement débiter, sous peine que la réception soit retardée d'autant.

S'agissant du délai de livraison, une lettre vous a récemment été adressée, Madame la Présidente, pour vous exposer les raisons qui conduisent l'État à ne pas pouvoir malheureusement, envisager une livraison anticipée des 27 premiers étages. Après avoir consulté le constructeur et l'architecte, les conditions ne sont pas réunies pour pouvoir assurer une entrée dans les lieux en toute sécurité avant l'aboutissement de la surélévation. Nous parlons toutefois d'un décalage de 3 mois.

En second lieu, concernant l'opération « Les Lierres/ Nathalie », avenue de l'Annonciade, j'ai la satisfaction de vous informer que depuis une date récente l'État a

la maîtrise foncière du site. C'est le résultat obtenu par le Gouvernement, et je tiens à saluer à ce sujet le travail effectué par Mme Céline CARON-DAGIONI et M. Jean CASTELLINI à la suite de nombreux contacts qui se sont conclus début novembre. Je remercie également le Conseil National pour son soutien ayant permis une résolution amiable de ce dossier.

L'autorisation de construire pourra, dès lors, être délivrée prochainement, avec un objectif de réception pour la fin de l'exercice 2026.

Deux opérations seront donc achevées en 2026 avec le « Larvotto Supérieur » et « Les Lierres/Nathalie », auxquelles viendra s'adjoindre « Le Bel Air », au plus tard au début de l'année 2027.

La régularité des livraisons s'avère ainsi assurée, comme le souhaitent le Gouvernement et le Conseil National.

Ces annonces démontrent notre plein et entier engagement à répondre aux besoins en logement des Monégasques.

Pour 2025, le besoin sera limité aux seules nouvelles demandes, puisqu'entre-temps les requêtes en attente auront fait l'objet d'une réponse positive. Il sera en grande partie satisfait par les nombreux appartements de restitution qui seront libérés par les attributaires des précédentes commissions et qui auront fait l'objet de travaux de rénovation.

Les expériences passées attestent que, même sans réception de nouvelles opérations, des commissions ont pu se tenir chaque année et attribuer un nombre élevé de logements.

Je précise enfin que le solde net prévisionnel d'appartements construits est à terme de 87 unités de plus que prévu. Mais si l'on regarde à une échéance plus courte, c'est-à-dire la période qui vous préoccupe jusqu'à fin 2026, il est important de souligner que ce solde est également positif de 47 appartements par rapport à l'annonce initiale, et même de 64 si l'on prend en compte le « Bel Air » dont la livraison est prévue entre fin 2026 et début 2027.

Vous le voyez donc, les engagements sont tenus au-delà même de cette annonce initiale.

Si les perspectives sont favorables, soyez cependant assurés que le Gouvernement continuera de faire preuve d'adaptabilité en optimisant, quand cela s'avère possible, toutes les opérations en cours et programmées. Nous continuerons également à

rechercher de nouvelles opportunités, malgré la rareté du foncier, la complexité des opérations et la nécessité de permettre le développement d'opérations privées pour préserver la vocation de la Principauté d'accueillir de nouveaux résidents et de nouvelles activités.

À cette fin, les réflexions se poursuivent pour déterminer si une « Foncière d'État » serait l'instrument le plus approprié.

Concernant la somme inscrite au Budget Primitif, elle constitue une inscription de principe, dans la mesure où il ne peut être présumé des opportunités d'acquisition qui se présenteront, ni des déclarations d'intention d'aliéner qui seront adressées dans le cadre de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée.

Si besoin est, les crédits feront l'objet d'une inscription modificative au Budget Rectificatif 2023.

En parallèle, le Gouvernement souhaite, en concertation avec le Conseil National, favoriser la mobilité dans le parc domanial, en dynamisant notamment les échanges. Ceux-ci ont en effet démontré leur efficacité, ayant permis à près de 450 foyers de changer de logement en 10 ans.

Après la modernisation du site internet, un agent spécialement dédié à cette mission sera recruté au sein de la Direction de l'Habitat, la création de ce poste étant prévue au Budget Primitif 2023.

Toujours pour favoriser les échanges, la réglementation vient de faire l'objet d'une évolution autorisant les personnes attributaires d'un logement domanial n'ayant pas encore procédé à la signature de leur bail, à pouvoir s'inscrire sur le registre dédié et échanger leur appartement.

En complément, l'Aide Nationale au Logement demeurera une solution pour permettre aux nationaux de se loger dans de bonnes conditions en attendant l'attribution d'un logement domanial.

À cet effet, les plafonds des loyers avaient été revalorisés de manière très conséquente en 2019 après échanges avec le Conseil National. Les plafonds sont régulièrement mis à jour pour être en adéquation avec les loyers du secteur privé.

Tous ces éléments nous permettent de voir l'avenir avec sérénité, mais également avec détermination, et en concertation avec le Conseil National.

S'agissant du logement des enfants du pays, c'est une préoccupation importante du Gouvernement qui étudie toutes les pistes possibles. Nous reviendrons vers vous ultérieurement à ce sujet.

Un autre thème central de votre rapport est la réalisation de grands travaux structurants. Avant de vous répondre sur chacun des projets, je souhaite revenir sur la question transverse de la maîtrise des coûts et des délais des chantiers.

Le Gouvernement l'a souvent dit, la construction est toujours un processus complexe, jalonné de nombreux aléas : difficultés techniques, changements de programmes, hausse des coûts des matériaux.

Comme je l'ai également indiqué, nous sommes pleinement conscients que des efforts doivent être menés, et l'État s'y emploiera, tout particulièrement dans le cadre de l'optimisation des procédures administratives et contractuelles de ses opérations. Il en va de même pour le respect des programmes originaux, dont les trop nombreuses modifications, y compris en cours de phase de construction, impactent considérablement les coûts et les délais.

Je vous propose d'aborder maintenant les projets selon l'ordre dans lequel ils sont traités au sein de votre rapport.

Pour ce qui est du projet de restructuration du centre commercial de Fontvieille, outre le fait qu'il va permettre de doubler les surfaces commerciales et d'engendrer des recettes conséquentes pour l'État, il sera un lieu de vie et d'animation. Il comprendra un parc paysager, un cinéma de nouvelle génération ainsi que des lieux de restauration et des offres de services.

Dans le prolongement de ce qui a été entrepris jusqu'à présent, notamment par des points d'information sur le projet dans le cadre des réunions du GIE, une attention toute particulière sera portée aux commerçants déjà présents dans le centre. Dès le début de l'année prochaine, des rencontres individuelles seront organisées avec chacun par l'Administration des Domaines, afin de prendre en considération leurs attentes.

Le Gouvernement se félicite également de l'avancée du projet « Symbiose », pour la construction, sur l'îlot Charles III, d'un futur centre de traitement et de valorisation des déchets. Dans l'attente de l'aboutissement de ce projet, prolonger la durée de vie de l'usine actuelle jusqu'en 2030 est un vrai défi, c'est pourquoi plus de 60 millions d'euros seront prévus pour le renouvellement de certains équipements.

Comme vous le savez, la construction du socle de l'îlot Charles III est l'une des opérations les plus difficiles que l'État devra mener, car il faudra préserver autant que possible les flux de circulation de l'entrée de ville pendant le chantier.

Le Gouvernement souhaite que la tour « Symbiose », qui marquera l'entrée Ouest de la Principauté, soit exemplaire. Les 5 groupements admis à concourir pour la phase suivante du concours d'architecture comprennent ainsi des signatures internationales de grand renom.

Pour ce qui concerne maintenant l'Est du pays et la rénovation du Larvotto, d'une manière générale et pour la grande majorité des lots, les offres des entreprises ont été supérieures aux estimations, en raison, notamment, des spécificités architecturales du projet.

Par ailleurs, la pandémie de Covid-19 ayant conduit à un ralentissement des travaux, une accélération de la cadence a été décidée afin de respecter la date de livraison, déjà ambitieuse de l'été 2021. Cela a entraîné une provision complémentaire de 3 millions d'euros.

En outre, durant cette période d'accélération, des travaux non prévus ont dû être réalisés afin de compenser certaines imprécisions dans la conception.

Il faut ajouter à cela, d'une part, l'aménagement de l'esplanade Stefano CASIRAGHI et du solarium de la Digue à titre compensatoire et, d'autre part, l'aménagement temporaire de la plage du Larvotto à l'été 2020.

Enfin, il convient de noter des modifications de programme qui ont été décidées afin d'améliorer le projet. À ce titre, on peut citer l'agrandissement de l'aire de jeux d'enfants, le renforcement de la végétalisation, des améliorations techniques des dispositifs de gestion des eaux usées et pluviales, ou encore l'implantation prochaine d'une œuvre d'art.

Concernant l'augmentation du coût de la construction du Nouveau CHPG, nous ne pouvons pas comparer les euros de 2015 à ceux de 2023. L'actualisation joue sur cette opération un rôle déterminant. D'autre part, nous avons dû constater, pour le lancement de la phase 1, des difficultés à faire jouer pleinement la concurrence sur ce projet. Enfin, les crises actuelles renchérissent considérablement la facture.

Ce projet est, pour autant, une absolue nécessité. La phase 1 sera réceptionnée fin 2025 et les premiers patients seront admis au premier semestre 2026.

S'agissant de la prise en charge de nos aînés, ainsi que j'ai pu l'indiquer lors de la Séance Publique du 6 octobre dernier, le Gouvernement sait que les études démographiques et actuarielles impliquent des actions en ce domaine, dans deux directions : la création d'un EHPAD, mais aussi le maintien à domicile, qui connaît une faveur croissante.

La construction d'un EHPAD nécessite de procéder à des remboursements fonciers d'importance. Les analyses ne sont pas, à ce jour, pleinement finalisées. Je ne peux que confirmer que ce sujet fait l'objet d'une attention et d'une mobilisation constantes de la part du Gouvernement.

Le rapport revient également sur le stade Louis II, et plus précisément sur l'état de ses arches. Je peux vous assurer, Monsieur le Rapporteur, qu'elles font l'objet d'une attention toute particulière, notamment au travers de la réalisation de purges visant à écarter tout danger, ainsi que de mesures de protection prises l'été dernier. Je précise à cet égard que l'aspect visuel est souvent lié à des phénomènes de surface.

Une inspection réalisée par un bureau d'étude spécialisé dans les structures en béton armé a ainsi écarté tout risque majeur, notamment structurel. Un rapport doit nous être remis sous peu et pourrait confirmer le lancement de simples travaux de peinture au premier trimestre 2023.

Pour ce qui concerne maintenant le vaste sujet qu'est la mobilité, je crois pouvoir dire, Monsieur le Rapporteur, que le Conseil National et le Gouvernement sont fondamentalement en accord sur une approche qui doit nécessairement :

- être globale et prendre en compte les aspects internes et externes, dans et hors de Monaco ;
- être multimodale, intégrant les bus de ville, le train, le covoiturage, l'autopartage, les vélos, les liaisons mécaniques ou encore les parking-relais ;
- également intégrer la question du logement des salariés pendulaires.

Je remercie d'ailleurs votre Assemblée, par l'intermédiaire de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, de porter ces éléments exprimés de longue date par le Gouvernement et de reconnaître que les diverses solutions qu'il met en œuvre, et dans

lesquelles l'État s'investit grâce aux lois de budget votées, fonctionnent.

Certes, ces solutions peuvent ne pas apparaître suffisantes, compte tenu des flux de circulation actuels, et qui pourraient bientôt dépasser ceux de 2019, mais également de l'augmentation de notre population résidente et de celle de nos salariés, ou encore du grand nombre de chantiers ou d'événements impactant la voirie.

La durée de trajet en Principauté est-elle excessive ? Pour le ressenti d'un automobiliste, elle le sera toujours. Lorsque l'on s'essaie à objectiver cette durée – et ce n'est pas le Gouvernement qui le dit, mais les statistiques de l'application « Waze » prenant en compte les trajets vers Monaco, tout comme ceux *intra-muros* – on constate qu'entre 2021 et 2022, les différences ne sont pas significatives.

Toujours est-il que le Gouvernement a identifié plusieurs solutions qui doivent permettre d'améliorer la situation.

Sur le plan de l'amélioration de la circulation interne à notre territoire, des solutions à court terme pourraient être mises en place. Elles supposent toutefois, pour certaines, de prendre des décisions qui n'emporteront pas forcément l'adhésion du plus grand nombre, car elles peuvent bousculer nos habitudes.

Je pense à la mise en place de nouveaux couloirs dédiés aux bus, et je confirme, à ce titre, que des expérimentations vont être menées en 2023. Pour que cela soit pleinement effectif, c'est la question de l'avenir du stationnement en voirie dans certains quartiers qui se pose, car nos voies de circulation ne sont pas extensibles.

Je songe également à des mesures qui pourraient inciter la population résidente à délaissé le véhicule individuel, en augmentant les tarifs des parkings de centre-ville ou en repensant la franchise horaire ou l'attribution des différents chèques parkings. Au vu de l'importance qu'attache régulièrement le Conseil National à la mobilité, il rejoindra je l'espère, le Gouvernement sur le fait qu'il ne faut négliger aucune de ces pistes. Le Gouvernement pourrait rapidement les mettre en œuvre, après échanges avec l'Assemblée, chacun en partenaire institutionnel et en conscience des responsabilités qui sont les nôtres.

La gratuité des bus fait-elle partie des solutions pérennes permettant d'améliorer la circulation en Principauté ? En partant du principe que, pour être concluant, il ne suffit pas que la fréquentation des

bus augmente, mais bien qu'il y ait un report modal conduisant à une diminution du nombre de voitures en Principauté, le test n'est pas concluant à ce stade, ainsi que le Gouvernement a pu vous l'indiquer lors d'une réunion d'étape.

Pour autant, et dans la logique du « pas vers l'autre », le test de gratuité a été prolongé jusqu'au 2 janvier 2023 inclus. En effet, afin de demeurer dans l'esprit d'un test, dont le principe a été validé entre nos deux Institutions, il convient que la durée de prolongation reste limitée. À défaut, tout retour à la situation initiale serait difficile, alors même que nous n'aurions pas suffisamment de données objectives permettant de considérer que la gratuité des bus est un élément de réduction du trafic interne de la Principauté, puisque tel est l'objet du test. Nous savons dire, en revanche, que son coût n'est pas neutre pour les finances publiques, puisque cette mesure entraîne une perte de recettes évaluée entre 275.000 € et 300.000 € par mois.

Comme vous le relevez très justement, Monsieur le Rapporteur, certaines mesures s'inscrivent plutôt dans un temps long, à l'instar de la construction de parkings-relais à l'Est de la Principauté, ou d'un éventuel métro, ou de différents projets d'infrastructures qui impliquent de s'accorder avec la France.

J'ai bien noté tout l'intérêt que porte votre Assemblée au projet de métro, mentionné à plusieurs reprises dans le rapport. Je vous confirme que toute action passe naturellement par une coopération avec la France. C'est pourquoi les annonces faites par le Président de la République française concernant le développement du RER dans 10 métropoles sont encourageantes et vont nous conduire à prendre contact avec les autorités françaises. Cela rejoint ce que votre Assemblée indique, à savoir que tout projet dans ce domaine doit être fait en partenariat avec le pays voisin.

Je précise, pour que la position du Gouvernement soit bien comprise, que l'objectif prioritaire d'une nouvelle infrastructure n'est pas dans la desserte interne de la Principauté, mais dans la nécessité d'assurer la fluidité de ses accès.

Je conclurai enfin sur une question liée à celle de la mobilité, il s'agit de la question du logement des salariés pendulaires. Le Gouvernement poursuit cette politique depuis de nombreuses années à présent et, à ce titre, l'État est propriétaire d'un parc totalisant 660 appartements qui se situent dans des immeubles principalement érigés à Cap d'Ail, Beausoleil et Roquebrune-Cap-Martin. Quelle que soit la volonté

qui nous anime, tant au niveau des autorités françaises que monégasques, il est des contraintes auxquelles on ne peut déroger aisément. Le Gouvernement poursuit les discussions avec la partie française, avec l'objectif que les spécificités de la Principauté puissent être prises en considération. Permettre aux pendulaires de se loger au plus près de Monaco concourt naturellement à fluidifier les accès à la Principauté.

Une autre préoccupation forte de la population comme du Gouvernement, et qui figure bien sûr dans votre rapport, est le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires, agents de l'État, salariés et retraités de la Principauté.

Je rappelle ici brièvement les mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre l'inflation, et qui ont déjà été annoncées début octobre. Elles incluent :

- des revalorisations successives des traitements et pensions de retraite des personnels du secteur public ;
- une majoration de 5% de l'indemnité de fin d'année versée au sein de la fonction publique ;
- une augmentation du montant de la prime exceptionnelle de fin d'année, sous forme de bons « Carlo », et qui vient d'être versée en vue des achats de Noël dans les commerces de la Principauté ;
- une augmentation anticipée de 2% de la valeur du point d'indice de rémunération des personnels non médicaux, ainsi qu'une revalorisation anticipée de 2% de la rémunération des praticiens hospitaliers à compter du 1^{er} juillet 2022.

Naturellement, cette politique de maintien du pouvoir d'achat dans le secteur public continuera à s'appliquer en 2023, comme vous l'avez d'ailleurs constaté au travers de l'examen des inscriptions de ce Budget Primitif.

Par ailleurs, le secteur privé a également bénéficié de certaines évolutions, avec la revalorisation des prestations familiales versées par la CCSS et l'extension annoncée de la possibilité, pour toutes les entreprises de Monaco, de verser une prime « déchargée » à leurs salariés.

Le Gouvernement restera très attentif à l'évolution du contexte économique, notamment à la tension inflationniste qui, si elle devait perdurer, conduirait à envisager avec les partenaires sociaux de nouvelles solutions d'accompagnement, pour les entreprises et pour les salariés.

Sur le plan du logement, qui constitue pour la grande majorité des foyers l'un des postes de dépenses les plus importants, et en complément des éléments déjà communiqués concernant l'ANL, je vous annonce que les plafonds de l'Allocation Différentielle de Loyer feront l'objet d'une revalorisation de l'ordre de 10% au 1^{er} janvier 2023, afin de tenir compte de l'indexation des loyers.

Enfin, j'en terminerai sur cette question du pouvoir d'achat avec l'évocation du bouclier tarifaire, sur lequel le Gouvernement s'est mobilisé très en amont, dès le Budget Rectificatif 2022, pour faire face à la montée sans précédent des prix de l'électricité que nous allons connaître début 2023.

Pour le gaz, des mesures seront examinées fin 2023 pour faire face à l'envolée des prix que nous prévoyons pour l'année 2024. Les gros consommateurs de gaz doivent s'y préparer, et je souhaite que nous anticipions cela tous ensemble.

Les consommateurs de ces énergies fossiles doivent engager leur transition énergétique.

De nouvelles subventions sont ouvertes aux copropriétés, notamment pour l'installation de pompes à chaleur. Je voudrais à cette occasion remercier les équipes de la SMEG, qui se sont mobilisées pour retarder autant que possible le besoin d'un bouclier tarifaire. Malgré ces efforts, 2023 va donc connaître une augmentation en moyenne de 75% des coûts de l'électricité.

Cependant, le Gouvernement a pris une mesure concrète et pragmatique pour accompagner les résidents comme les entreprises, avec un bouclier qui limitera cette augmentation de tarifs théorique de 75% à 15% pour les particuliers, et à 35 ou 45% pour les entreprises, selon leur niveau de consommation. Cela correspondra pour ces dernières à une prise en charge par l'État de la moitié du surcoût, ce qui traduit là aussi un effort budgétaire très significatif.

Le système français de subventions pour les entreprises nous paraît d'une grande complexité et beaucoup d'efforts sont déployés pour simplifier leur attribution. Nous disposons à Monaco de tarifs agréés qui nous permettent de mettre en œuvre un système robuste, adapté, simple et efficace. C'est la voie que le Gouvernement a choisie : celle de l'équilibre entre la préservation des finances publiques, le soutien aux familles et la volonté de ne pas pénaliser la compétitivité de nos entreprises.

Mais parallèlement aux actions menées par l'État, je voudrais rappeler que ce sujet de la maîtrise de l'énergie est l'affaire de chacun d'entre-nous. C'est pourquoi des recommandations ont été formulées afin que chaque personne puisse apporter sa contribution à l'effort collectif.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

J'espère, au terme de ces développements, avoir répondu à l'ensemble des questions de votre rapport. Le Gouvernement se tient comme toujours à votre disposition pour vous fournir les précisions supplémentaires que vous jugeriez utiles, lors des prochaines Séances Publiques.

Je voudrais une nouvelle fois souligner l'importance de ce Budget Primitif 2023, qui doit nous permettre d'aborder sereinement cette année charnière.

Nous constatons les difficultés économiques éprouvées par une grande partie des pays qui nous entourent. Nous devons nous donner les moyens d'y faire face, et même de les anticiper. Nous disposons déjà de fait d'une grande partie des réponses. Nos entreprises savent pouvoir compter sur le soutien inconditionnel de l'État, comme elles l'ont constaté dans les moments les plus difficiles – je pense bien entendu au confinement et à ses conséquences.

Les mesures qui ont été prises sous l'autorité du Prince Souverain nous permettent ce soir d'envisager l'avenir avec sérénité, plutôt que de devoir gérer l'urgence. Malgré les échéances qui nous animent tous, que ce soit selon une logique individuelle ou de groupe, nous devons garder en tête le fait que la chance de ce pays est de pouvoir s'inscrire dans le long terme, sans se laisser détourner de sa route par les embûches du moment.

La force des institutions que nous représentons et la stabilité de notre système politique, incarnée par notre Chef d'État, sont un gage de sécurité pour toute la Principauté. Elles sont l'un des premiers facteurs d'attractivité pour les résidents et investisseurs qui font le choix de Monaco, participant ainsi à produire une grande partie des richesses du pays. Il est donc de notre devoir à tous ici de préserver ce précieux équilibre. Cela passe notamment par la qualité de nos débats à venir.

Comme je le soulignais en introduction, le développement futur de notre économie nécessite de prendre aujourd'hui les décisions qui permettront d'appréhender et de surmonter les changements de demain. Il s'agit d'une loi naturelle universelle : « s'adapter pour survivre », même si les mots sont un peu forts, j'en conviens.

2023 sera à ce titre une année d'une importance particulière puisqu'elle devrait voir l'épilogue de huit années de négociation avec l'Union européenne en vue de la conclusion d'un accord d'association. Si sa signature ne devrait pas intervenir l'année prochaine, il s'agit en tout cas de parvenir à un accord de principe sur l'ensemble des questions en discussion.

L'enjeu, nous le connaissons tous, est de placer la Principauté dans les meilleures dispositions pour assurer son développement, tout en préservant les spécificités essentielles qui font notre force. Je pense notamment à la priorité d'accès au logement et à l'emploi des Monégasques, mais il y en a d'autres.

Comme j'ai pu le souligner tout au long de mon propos, la conjoncture actuelle impose de s'interroger sur l'ouverture de Monaco au monde extérieur, et, plus prosaïquement, sur l'évolution de nos rapports avec la France. De fait, celle-ci partage depuis de nombreuses années sa souveraineté dans nombre de domaines avec la Commission européenne. Il apparaît donc légitime de disposer, avec l'Union européenne, d'un cadre institutionnel aussi solide juridiquement que celui que nous partageons depuis de longues décennies avec la France, pour garantir les résultats dont nous bénéficions aujourd'hui.

Si la négociation aboutit, notre partenariat institutionnel devra alors jouer tout son rôle puisque le vote d'une loi d'autorisation de ratification sera nécessaire. Dans cette optique, le Gouvernement assure une information régulière du Conseil National depuis le début de la négociation.

Si la négociation n'aboutit pas, la Principauté devra continuer son chemin avec pragmatisme car de nouveaux obstacles à son développement pourraient surgir.

Nous évoluons dans un monde de défis : la pandémie qui nous poursuit encore presque trois ans après son émergence, le retour d'un conflit armé sur le sol européen, et bien entendu le changement climatique dont nous mesurons de plus en plus concrètement l'impact.

Comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, Monaco ne peut pas rester isolé du reste du monde. Or, nous savons que l'année 2023 va être difficile sur le plan économique, notamment en Europe. Mais le pire n'est jamais sûr et nous devons garder confiance dans la solidité de l'économie monégasque. Pour cela nous devons rester solidaires et faire preuve de cohésion sous l'autorité de S.A.S. le Prince Souverain pour

surmonter les difficultés. Si nous sommes unis nous y parviendrons.

Nous sommes guidés par cette phrase de Winston CHURCHILL : « *Il ne sert à rien de dire "Nous avons fait de notre mieux". Il faut réussir à faire ce qui est nécessaire.* »

Je vous remercie.

III. INTERVENTION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL

Mme la Présidente.-

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes.

Je tiens en tout premier lieu à remercier notre Vice-Président, Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, mais aussi Rapporteur de ce projet de loi de Budget Primitif 2023, pour la qualité de son rapport.

Mes remerciements s'adressent aussi à vous Monsieur le Ministre, pour votre réponse à ce rapport, dans laquelle nous trouvons certains points de satisfaction, et d'autres sujets qui restent en suspens, mais pour lesquels nous aurons l'occasion de nous retrouver ce vendredi 9 décembre afin d'en débattre.

Monsieur le Ministre, avant d'ouvrir le débat général, je voudrais revenir sur la qualité de notre relation institutionnelle.

Sur le fond tout d'abord, permettez-moi de vous assurer en retour du respect qui est celui du Conseil National envers son partenaire institutionnel, le Gouvernement. Nous sommes parfaitement conscients de la charge qui est la vôtre et des responsabilités qu'elle comporte.

Sur la forme, trop souvent certains ont beau jeu de dresser le Gouvernement contre le Conseil National, qui serait l'horrible partenaire susceptible de ne pas voter une loi de budget. Notre Assemblée en a en effet la possibilité, et elle n'hésiterait pas à en user si l'écart entre les attentes et les besoins légitimes de nos compatriotes que nous représentons, et les actions décidées par le Gouvernement, étaient trop éloignées.

Pour autant je vous le dis ce soir, je ne laisserai personne remettre en cause de manière malveillante l'action qui est celle de notre Assemblée ainsi que les positions qui sont les siennes sur certains sujets. Je sais Monsieur le Ministre que vous y veillez aussi.

Le Conseil National l'a prouvé à de multiples reprises et l'a encore fait mercredi dernier, il répond présent lorsque l'intérêt de la Principauté est en jeu, il a répondu présent lors de la crise de la COVID-19, et il répond présent à chaque fois que l'enjeu est important pour notre pays.

Il entend que la réciprocité soit vraie, c'est aussi cela le pas vers l'autre. Aussi, lorsqu'il interpelle le Gouvernement sur les sujets de délais pour le logement de nos compatriotes, sur les sujets de mobilité, ou encore sur des sujets sociétaux comme l'égalité homme-femme, il attend de son partenaire institutionnel qu'est le Gouvernement, un pas vers lui. Que chacun de nous réponde présent, et nous avancerons encore et mieux ensemble.

Ensemble nous devons regarder dans la même direction, même si nous n'avons pas vocation à tout partager. Notre lecture de la Constitution est saine, s'il y a des frictions, il faut qu'elles soient constructives. S'il y a des désaccords, alors nous pouvons ou non voter, c'est vrai, mais c'est un fonctionnement sain pour notre régime, celui de la monarchie constitutionnelle que nous entendons toutes et tous protéger.

Vous nous dites, Monsieur le Ministre que nous pourrions laisser penser que, je vous cite : « *rien ou peu n'est entrepris par le Gouvernement* ».

Nous avons bien trop de respect pour l'ensemble des fonctionnaires compétents et dévoués qui mettent leur carrière professionnelle et leur engagement au service de la Principauté pour jamais laisser croire à une telle interprétation.

La critique constructive est un levier du progrès. Nos remarques, nos propositions, nos souhaits et nos critiques parfois, se font toujours dans le plus grand des respects.

Le Conseil National est là pour rapprocher le Gouvernement et ses contraintes, de la communauté nationale et ses attentes. Quoi de plus légitime, et vous me direz quoi de plus constructif ?

C'est pourquoi je me joins à vous, Monsieur le Ministre, pour saluer l'engagement de toutes les personnes qui évoluent au service de l'Etat et de la Commune, mais aussi dans toutes les entités de service

public et les sociétés détenues par l'Etat monégasque. Ces personnes font vivre notre pays, et le Conseil National leur en sera toujours reconnaissant.

Le Conseil National est aussi une ressource institutionnelle de l'Etat, et un partenaire indépendant du Gouvernement. Un partenaire à l'écoute, qui préfère lui aussi une relation institutionnelle apaisée à toute forme de tension.

Oui Monsieur le Ministre, nos deux Institutions se rejoignent sur l'essentiel. Cela me rappelle ce que nous avons réussi à faire au sein de notre Assemblée depuis mars 2020, c'est-à-dire travailler dans l'union nationale, car les Monégasques se rejoignent toujours sur l'essentiel.

Nous n'avons cessé de revendiquer depuis ce moment difficile qui nous a démontré que nous étions plus forts ensemble, le fait de travailler dans l'unité des Institutions, inlassablement et dans le respect mutuel des prérogatives et des responsabilités de chacun.

Je reviendrai à la fin des déclarations de politique générale de mes collègues, sur quelques points thématiques de votre réponse Monsieur le Ministre, qui ont retenu toute mon attention, mais je laisse tout d'abord les Conseillères Nationales et les Conseillers Nationaux énoncer leurs interventions, avec en tout premier lieu notre Rapporteur, M. Balthazar SEYDOUX comme c'est l'usage.

Je vous remercie.

LOI

Loi n° 1.532 du 20 décembre 2022 portant fixation du budget général primitif de l'exercice 2023.

ALBERT II
PAR LA GRÂCE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons sanctionné et sanctionnons la loi dont la teneur suit, que le Conseil National a adoptée dans sa séance du 15 décembre 2022.

ARTICLE PREMIER.

Les recettes affectées au budget de l'exercice 2023 sont évaluées à la somme globale de 2.030.346.000 € (Etat «A»).

ART. 2.

Les crédits ouverts pour les dépenses du budget de l'exercice 2023 sont fixés globalement à la somme maximum de 2.021.273.800 €, se répartissant en 1.195.098.900 € pour les dépenses ordinaires (Etat «B») et 826.174.900 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements (Etat «C»).

ART. 3.

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor sont évaluées à la somme globale de 59.098.600 € (Etat « D »).

ART. 4.

Les crédits ouverts au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2023 sont fixés globalement à la somme maximum de 59.676.500 € (Etat « D »).

ART. 5.

Est adopté le programme d'équipement public annexé au document du Budget, arrêtant les opérations en capital à réaliser au cours des trois années à venir.

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.

Fait en Notre Palais à Monaco, le vingt décembre deux mille vingt-deux.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
Y. LAMBIN BERTI.

ÉTAT « A »

TABLEAU DES VOIES ET MOYENS APPLICABLES AU BUDGET DE L'EXERCICE 2023

CH.1-Produits & revenus du domaine de l'Etat		
A - Domaine Immobilier		335 641 700
B - Monopoles	1) Monopoles exploités P/Etat	41 551 400
B - Monopoles	2) Monopoles concédés	55 082 500
		96 633 900
C - Domaine financier		70 273 500
		502 549 100
CH.2-Produits & recettes des services administratifs		
		33 393 900
		33 393 900
CH.3-Contributions		
1) Droits de douane		45 000 000
2) Transactions juridiques		196 952 000
3) Transactions commerciales		1 095 300 000
4) Bénéfices commerciaux		156 100 000
5) Droits de consommation		1 051 000
TOTAL ETAT "A"		2 030 346 000

ÉTAT « B »
TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2023

SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE

CH.01 - S.A.S Le Prince Souverain	12 600 000
CH.02 - Maison de S.A.S Le Prince	3 104 000
CH.03 - Cabinet de S.A.S Le Prince	7 840 000
CH.04 - Archives du Palais Princier	634 400
CH.06 - Chancellerie Des Ord. Princier	155 000
CH.07 - Palais de S.A.S Le Prince	26 334 000
	50 667 400

50 667 400

SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH.01 - Conseil National	6 559 200
CH.02 - Conseil Economique et Social	362 000
CH.03 - Conseil D'Etat	62 000
CH.04 - Commission Supérieure Des Comptes	306 800
CH.05 - Commision de Contrôle des Activités Financières	928 500
CH.06 - Commission de Contrôle des Informations Nominatives	1 677 100
CH.07 - Haut Commissariat de la Protection des Droits, des Libertés et de la Médiation	486 000
CH.08 - Conseil de la Mer	6 600
	10 388 200

10 388 200

SECT.3 - MOYENS DES SERVICES**A) MINISTERE D'ETAT**

CH.01 - Ministère d'Etat (ME) & Secrétariat Général du Gouvernement (SGG).	6 975 300
CH.02 - Direction des Plateformes et des Ressources Numériques	2 538 000
CH.03 - Inspection Générale de l'Administration	361 500
CH.04 - Direction de la Communication	5 896 500
CH.05 - Direction des Affaires Juridiques	3 207 900
CH.06 - Contrôle Général des Dépenses	1 066 000
CH.07 - Direction des Ressources Humaines & Formation de la Fonction Publique	8 578 700
CH.08 - Agence Monégasque de Sécurité Numérique	1 942 300
CH.09 - Mission de Préfiguration des Archives Nationales - Service Central des Archives et Documentation Administrative	267 000
CH.10 - Publications Officielles	1 225 400
CH.11 - Direction des Systèmes d'Information	12 926 200
CH.12 - Direction des Services Numériques	2 218 400
CH.13 - Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques	478 300
	47 681 500

B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION

CH.15 - DREC - Conseiller Gouvernement	2 764 300
CH.16 - Postes Diplomatiques	12 736 200
CH.17 - Direction des Relations Diplomatiques & Consulaires	1 053 100
CH.19 - Direction de la Coopération Internationale	925 000
	17 478 600

C) DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

CH.20 - DI - Conseiller Gouvernement	1 976 300
CH.21 - Force Publique - Carabiniers	8 107 700
CH.22 - Direction de la Sûreté Publique	38 840 000
CH.23 - Théâtre des Variétés – Studios de la Costa	527 500
CH.24 - Direction des Affaires Culturelles	1 243 500
CH.25 - Musée d'Anthropologie Préhistorique de Monaco	687 700
CH.26 - Cultes	2 827 700
CH.27 - Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports (DENJS)	11 011 800
CH.28 - Educ. Nationale – Lycée Albert 1er	9 659 900
CH.29 - Educ. Nationale - Collège Charles III	10 261 200
CH.30 - Educ. Nationale - Ecole Saint-Charles	3 373 300
CH.31 - Educ. Nationale - Ecole de Fontvieille	2 129 500
CH.32 - Educ. Nationale - Ecole de la Condamine	2 106 600
CH.33 - Educ. Nationale - Ecole des Révoires	1 981 400
CH.34 - Educ. Nationale - Lycée Technique	7 570 500
CH.33 - Educ. Nationale - Ecole des Révoires	1 179 200
CH.37 - Educ. Nationale – Ecole des Carmes	1 094 400
CH.40 - Educ. Nationale - Centre de Loisirs Prince Albert II	743 000
CH.41 - Educ. Nationale – Ecole Stella	1 297 000
CH.42 - Educ. Nationale - Centre d'Information	294 100
CH.43 - Educ. Nationale - Centre de Formation Pédagogique	1 391 400
CH.46 - Educ. Nationale - Stade Louis II	12 604 400
CH.47 - Institut du Patrimoine	501 200
CH.48 - Force Publique - Pompiers	11 955 000
CH.49 - Auditorium Rainier III	1 046 000
	134 410 300

D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

CH.50 - DFE - Conseiller Gouvernement	1 987 800
CH.51 - Direction du Budget et du Trésor	1 490 300
CH.52 - Trésorerie Générale des Finances	770 300
CH.53 - Direction des Services Fiscaux	3 324 000
CH.54 - Administration des Domaines	2 453 800
CH.55 - Expansion Economique	2 352 400
CH.57 - Tourisme & Congrès	10 628 300
CH.59 - La Poste Monaco	17 477 800
CH.60 - Régie des Tabacs	5 283 600
CH.61 - Office des Emissions de Timbres-Poste	2 267 200
CH.62 - Direction de l'Habitat	814 200
CH.63 - Contrôle des Jeux	551 000
CH.64 - Service d'Information sur les Circuits Financiers	2 167 100
CH.65 - Musée du Timbre et des Monnaies	689 400
	52 257 200

E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

CH.66 - DASS - Conseiller Gouvernement	1 624 000
CH.67 - Direction de l'Action Sanitaire	5 326 300
CH.68 - Direction du Travail	2 225 300
CH.69 - Prestations Médicales de l'Etat	2 126 800
CH.70 - Tribunal du Travail	179 000
CH.71 - DASO - Foyer de L'Enfance	1 910 000
CH.72 - Inspection Médicale	333 000
CH.73 - Centre Médico-Sportif	340 800
CH.74 - Direction de l'Action et de l'Aide Sociales	5 008 400
	19 073 600

F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

CH.75 - DEEU - Conseiller Gouvernement	2 924 000
CH.76 - Direction des Travaux Publics	6 830 000
CH.78 - Direction Aménagement Urbain	21 455 800
CH.85 - Service des Titres de Circulation	2 125 600
CH.86 - Parkings Publics	26 603 000
CH.87 - Aviation Civile	3 963 900
CH.88 - Service de Maintenance des Bâtiments Publics	2 652 800
CH.89 - Direction de l'Environnement	2 376 900
CH.90 - Direction des Affaires Maritimes	1 319 800
CH.93 - Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et la Mobilité	2 419 400
	72 671 200

G) SERVICES JUDICIAIRES

CH.95 - Direction des Services Judiciaires	3 671 500
CH.96 - Cours et Tribunaux	9 112 100
CH.97 - Maison d'Arrêt	4 185 900
	16 969 500

360 541 900

SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3

CH.01 - Charges sociales	136 606 200
CH.02 Prestations et fournitures	30 216 000
CH.03 - Mobilier et matériel	10 775 700
CH.04 - Travaux	6 942 900
CH.05 - Traitements - prestations	1 405 000
CH.06 - Domaine immobilier	48 546 600
CH.07 - Domaine financier	290 000
	234 782 400

234 782 400

SECT.5 - SERVICES PUBLICS

CH.01 - Assainissements	43 323 000
CH.02 - Consommations	3 550 000
CH.03 - Entretien des installations sur le domaine public	1 460 000
CH.04 - Transports publics	20 000 000
CH.05 - Communication	220 000
	68 553 000

68 553 000**SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES****I-COUVERTURE DEFICITS BUDGET.COMMUNE ET ETABL. PUBLICS**

Budget Communal	64 928 600
Etablissements Publics	108 663 700
	173 592 300

II-INTERVENTIONS

Domaine Relations Internationales	36 259 500
Domaine Educatif et Culturel	89 340 100
Domaine Santé Publique, Solidarité et Travail	49 082 100
Domaine Sportif	46 158 500
Domaine Développement Economique	55 803 000
Développement Durable	19 930 500
	296 573 700

470 166 000**Total Etat "B"****1 195 098 900**

ÉTAT « C »

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET D'ÉQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2023**SECT.7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS**

CH.1 - GRANDS TRAVAUX URBANISME	133 200 000
CH.2 - EQUIPEMENT ROUTIER	26 365 000
CH.3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE	12 754 000
CH.4 - EQUIPEMENT URBAIN	34 680 000
CH.5 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	354 339 000
CH.6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS	82 187 000
CH.7 - EQUIPEMENT SPORTIF	13 550 000
CH.8 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	119 099 900
CH.9 - INVESTISSEMENTS	20 000 000
CH.10 - EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE	30 000 000

TOTAL ETAT "C" -->**826 174 900**

ÉTAT « D »
COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR - EXERCICE 2023

	DEPENSES	RECETTES
80 - COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES	1 377 500	3 700 000
81 - COMPTES DE COMMERCE	3 612 000	5 114 000
82 - COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES	41 356 000	40 798 000
83 - COMPTES D'AVANCES	6 152 000	6 083 000
84 - COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS DE L'ETAT	3 084 000	1 620 000
85 - COMPTES DE PRETS	4 095 000	1 783 600
TOTAL ETAT "D" -->	59 676 500	59 098 600

PROGRAMME TRIENNAL D'EQUIPEMENT PUBLIC - 2023-2025												
MONTANTS EN MILLIONS D'EUROS												
Opération	CREDITS D'ENGAGEMENT				CREDITS DE PAIEMENT				CREDITS DE PAIEMENT			
	Credit global au 01/01/2022	Credit global au 01/01/2023	Credit global au 01/07/2022	Credit global au 01/07/2023	Credit global au 01/07/2022	Credit global au 01/07/2023	Credit global au 01/07/2022	Credit global au 01/07/2023	2023	2024	2025	> 2025
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
DESIGNATION DES OPERATIONS	Total (e)	Credits débloqués au 01/07/2022	Credits disponibles	Cumuls des dépenses à fin 2021	Budget primitif 2022	1er Budget Rectificatif 2022 + Reports	2023	2024	2025	> 2025		
CH01 - Grands travaux - Urbanisme												
OPF-701805	Amélioration Accès Ouest	27,50	32,90	3,53	39,27	3,28	2,10	1,20	0,00	6,00	6,00	16,74
OPF-701806	Galerie Sécurité Rainier III	65,30	71,10	0,44	70,66	0,27	1,25	1,20	15,00	18,00	18,00	35,98
OPF-701807-1	Annex Secu Tunnel Routiers II	5,00	5,30	1,74	3,56	0,76	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	3,00
OPF-701813-2	Urbanisme en l'air - Eludes	670,00	755,00	66,63	688,37	25,57	21,00	45,00	50,00	65,00	65,00	130,00
OPF-701813-7	Urbanisme -lot Pasteur	506,70	584,60	473,52	91,08	232,76	99,00	81,00	100,00	54,00	54,00	10,84
OPF-701897	Amélioration Niveau Ferrov.	11,46	11,46	2,08	9,38	2,05	3,00	0,00	3,00	3,00	3,00	3,41
	Sous Total CH01	1 285,96	1 440,26	547,95	892,31	283,87	125,10	100,77	175,50	146,72	146,72	625,40
CH02 - Equipement routier												
OPF-702603-1	Mobiles Pilonne	40,00	46,20	23,92	22,28	19,77	3,30	6,24	8,70	7,50	6,50	0,49
OPF-702605	CEM & Equipements Associés	25,84	25,84	17,74	8,10	8,44	3,56	6,15	3,70	4,30	1,50	1,75
	Sous Total CH02	65,84	75,04	41,65	30,38	28,21	6,86	12,39	12,40	11,80	8,00	2,24
CH03 - Equipement portuaire												
OPF-703801	Reper Ouvr Maint. & Portuaire	37,90	45,00	34,98	10,02	27,62	6,50	5,50	0,40	0,40	1,83	0,00
OPF-703803	Superstruct. Digue Nord & Sud	23,00	23,00	17,12	5,88	16,93	0,20	0,30	1,00	1,00	1,00	3,77
OPF-703840-5	Urbanisation en l'air - Eludes	24,62	24,62	20,63	4,19	18,00	1,70	2,34	1,45	1,45	1,28	0,00
OPF-703891	Aménagement de Luvetto	125,00	131,40	126,27	5,13	109,24	14,74	14,75	3,70	3,70	0,00	0,00
	Sous Total CH03	211,72	224,22	199,00	25,22	171,79	23,14	28,75	11,25	6,55	4,11	3,77
CH04 - Equipement urbain												
OPF-704807	Gal.Emplas. Dietsels Radicaet	5,70	6,50	0,75	7,75	0,40	1,50	0,00	1,00	2,50	0,10	4,50
OPF-704808	Point Extension (Renov)	66,23	71,81	11,54	60,27	7,06	2,30	2,00	1,30	6,00	5,00	50,45
OPF-704883-1	Véhic. Vélo Extension	10,16	10,52	6,12	4,40	5,77	0,95	2,22	2,14	0,19	0,19	0,00
OPF-704891	Réserveur FEU	1,28	1,28	0,22	1,06	0,56	3,00	2,50	0,40	0,00	0,00	1,04
OPF-704893	CTVD	37,00	592,50	13,15	579,35	12,27	30,00	25,00	95,00	90,00	90,00	340,23
	Sous Total CH04	468,82	692,83	40,39	652,44	31,06	8,75	36,72	26,84	103,69	95,29	396,24
CH05 - Equipement sanitaire et social												
OPF-705901	Opération La Luciole	0,00	7,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00	1,50	4,50	0,50	0,00
OPF-705907	Grand DA	350,00	350,00	226,54	123,46	166,34	76,00	110,45	24,00	24,00	6,71	0,00
OPF-705908	Opérations Dom. Intermédiaires	140,15	141,50	135,05	6,45	10,08	8,00	9,26	4,60	4,60	4,64	0,00
OPF-705908-1	Opérations Dom. Interméd. (2)	73,00	73,00	10,27	62,74	10,08	22,90	14,00	14,00	14,00	14,00	28,02
OPF-705914	Opération Le Mas-Honora	87,30	107,00	72,99	34,01	32,27	32,40	32,40	17,50	17,50	17,50	94,70
OPF-705917	Opération Le Bel Air	309,00	345,00	44,60	300,40	18,07	24,00	23,00	54,20	62,00	70,00	94,70
OPF-705919	Opération Lières-Nathalie	20,00	137,50	2,56	134,92	0,29	4,78	20,00	50,00	50,00	0,00	0,43
OPF-705920-1	Op. Chronolog.Centr.Energie	214,20	213,90	213,90	0,30	0,00	0,05	0,38	0,00	0,00	0,00	0,00
OPF-705932-1	Op. Chronolog.Centr.Energie	145,50	101,09	101,09	54,41	89,59	11,00	12,00	11,00	11,00	11,00	25,25
OPF-705940	Réhab. Domaines	184,30	46,18	99,12	83,66	83,66	15,00	15,00	12,50	17,00	17,00	53,14
OPF-705946	Op. Testimone I Et II Bis	82,69	184,30	42,34	141,96	42,34	5,53	9,03	10,00	10,00	10,00	13,46
OPF-705949	Foyer A.M.A.P.E.I. Divers	560,80	591,20	293,49	297,71	297,71	251,30	251,30	0,20	0,20	0,00	0,00
	Sous Total CH05	2 187,14	2 469,83	1 246,14	1 220,69	1 008,66	411,69	462,72	230,03	199,48	199,48	215,94
CH06 - Equipement culturel et divers												
OPF-706904	Rénovation du Palais Princier	40,00	40,00	14,61	25,39	10,60	3,00	3,00	3,00	7,03	7,03	7,03
OPF-706905	Entrée - Ville Jardin Escotier	234,30	243,70	222,29	21,41	185,12	37,20	37,20	6,08	6,08	0,00	0,00
OPF-706909	Société Protectrice Animaux	10,00	11,50	1,68	9,82	0,60	3,00	3,00	1,30	1,30	1,30	0,00
OPF-706910	Rénovation du Jardin Exotique	0,20	17,65	0,00	17,65	0,00	0,10	0,10	6,30	6,30	2,15	0,00
OPF-706960-2	Gimnasio Forum-Croises Renov.	7,19	7,86	6,90	0,96	0,96	0,71	0,68	0,50	0,50	0,00	0,00
OPF-706960-3	Gimnasio Forum Extension	128,30	38,46	38,46	89,82	4,10	21,25	34,70	50,00	39,50	0,00	0,00
	Sous Total CH06	366,29	449,01	263,95	185,06	207,19	65,46	79,48	65,52	10,98	10,98	7,04

PROGRAMME TRIENNAL D'EQUIPEMENT PUBLIC - 2023-2025												
Opération	DESIGNATION DES OPERATIONS	CREDITS D'ENGAGEMENT				CREDITS DE PAIEMENT						
		Credit global au 01/01/2022	Credit global au 01/01/2023	Credit global au 01/01/2022 au 01/01/2023	Credits disponibles f=g-e	Cumul des dépenses à fin 2021 g	Budget Primitif 2022 h	1er Budget Rectificatif 2022 + Reports i	2023 j	2024 k	2025 l	> 2025 m
CH07 - Equipement sportif												
OPE-707901	Stade des Monegaschi	0,00	50,10	0,00	50,10	0,00	0,00	0,00	1,86	2,00	5,00	41,25
OPE-707902	Nouveau Stade au Devens	0,00	23,20	0,00	23,20	0,00	0,00	0,00	0,10	2,00	2,00	19,10
OPE-707914-5	Rehabilitation Stade Louis II	16,64	17,24	15,16	2,08	14,78	0,42	0,95	0,91	0,66	0,00	0,35
OPE-707914-6	Club Triennal Stade Louis II	370,80	370,80	103,90	266,90	88,83	16,25	6,00	5,90	12,00	24,00	244,22
OPE-707994	Stade IER	353,20	353,20	146,00	207,20	157,14	23,07	23,07	5,10	10,00	15,10	142,02
	Sous Total CH07	530,94	610,04	207,06	346,78	207,78	25,37	41,07	13,07	17,81	31,23	304,82
CH08 - Equipement administratif												
OPE-708092-2	Plan Numérique Municipal	469,18	573,35	104,17	378,65	147,53	54,00	57,83	44,00	65,00	44,00	232,00
OPE-708095	Plan Numérique Des L'adm.	11,00	11,00	0,00	11,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,17	0,00	10,83
OPE-708096	Plan Numérique Sociale	38,44	43,75	11,21	32,54	5,92	3,90	3,90	4,95	4,88	4,88	19,63
OPE-708913	Surveillance Sécurité Publique	56,08	83,20	54,76	28,44	22,42	15,00	22,00	27,20	5,24	6,24	0,00
OPE-708916	Accessibilité PMR	8,50	8,50	4,06	4,44	1,98	1,70	2,22	2,00	1,60	0,70	0,00
OPE-708945-1	Anciens Egoirés Pompier (2)	8,42	10,54	0,00	10,54	0,00	0,32	0,84	0,87	0,97	1,02	6,74
OPE-708946	Sécurité Nationale	34,14	39,33	16,99	22,38	14,36	4,96	5,40	6,47	6,55	6,55	0,00
OPE-708947	Sécurité Nationale	8,94	15,97	8,94	7,03	8,00	1,06	1,83	3,87	0,96	0,78	0,00
OPE-708948-2	Travaux d'Entretien des Bâtiments Publics	3,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPE-708979-3	Travaux d'Entretien des Bâtiments Pub. 2019	14,32	28,54	31,49	19,50	31,49	4,37	6,90	5,18	4,55	5,10	4,35
	Sous Total CH08	709,12	849,76	344,33	505,43	248,81	86,56	105,11	92,09	74,94	69,46	261,34
CH09 - Investissements												
OPE-709991	Accroissements	206,00	206,00	0,00	132,03	67,66	26,00	26,67	6,00	10,00	10,00	96,47
OPE-709996	Rebats au FRC	800,00	800,00	709,72	191,28	709,53	0,00	0,00	0,00	10,00	10,00	171,47
OPE-709997	Nouveau CH9	965,00	1.113,00	470,00	643,00	450,00	20,00	40,00	15,00	55,00	55,00	498,00
	Sous Total CH09	1.970,00	2.218,00	1.251,49	966,51	1.218,18	44,00	66,67	20,00	75,00	75,00	765,95
CH10 - Equipement Industrie et commerce												
OPE-711996	Centre Commercial Fontvieille	365,00	401,50	21,22	390,28	19,61	20,00	31,69	30,00	56,00	68,00	199,90
	Sous Total CH10	365,00	401,50	21,22	390,28	19,61	20,00	31,69	30,00	56,00	68,00	199,90
	TOTAL GENERAL	8.171,63	9.437,29	4.246,17	5.191,11	3.394,94	819,68	982,86	770,26	819,93	707,97	2.762,74
Autres dépenses												
	Compte de dépôt Nouveau CH9	965,00	1.113,00	470,00	643,00	223,78	66,50	66,50	66,50	95,25	134,50	469,47
	Compte de dépôt CTVD	377,00	562,50	7,75	564,75	2,27	10,60	15,25	25,13	99,04	40,79	410,02



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

